

Une autre vie s'invente ici

Paysage embarqué, une solution pour les transitions

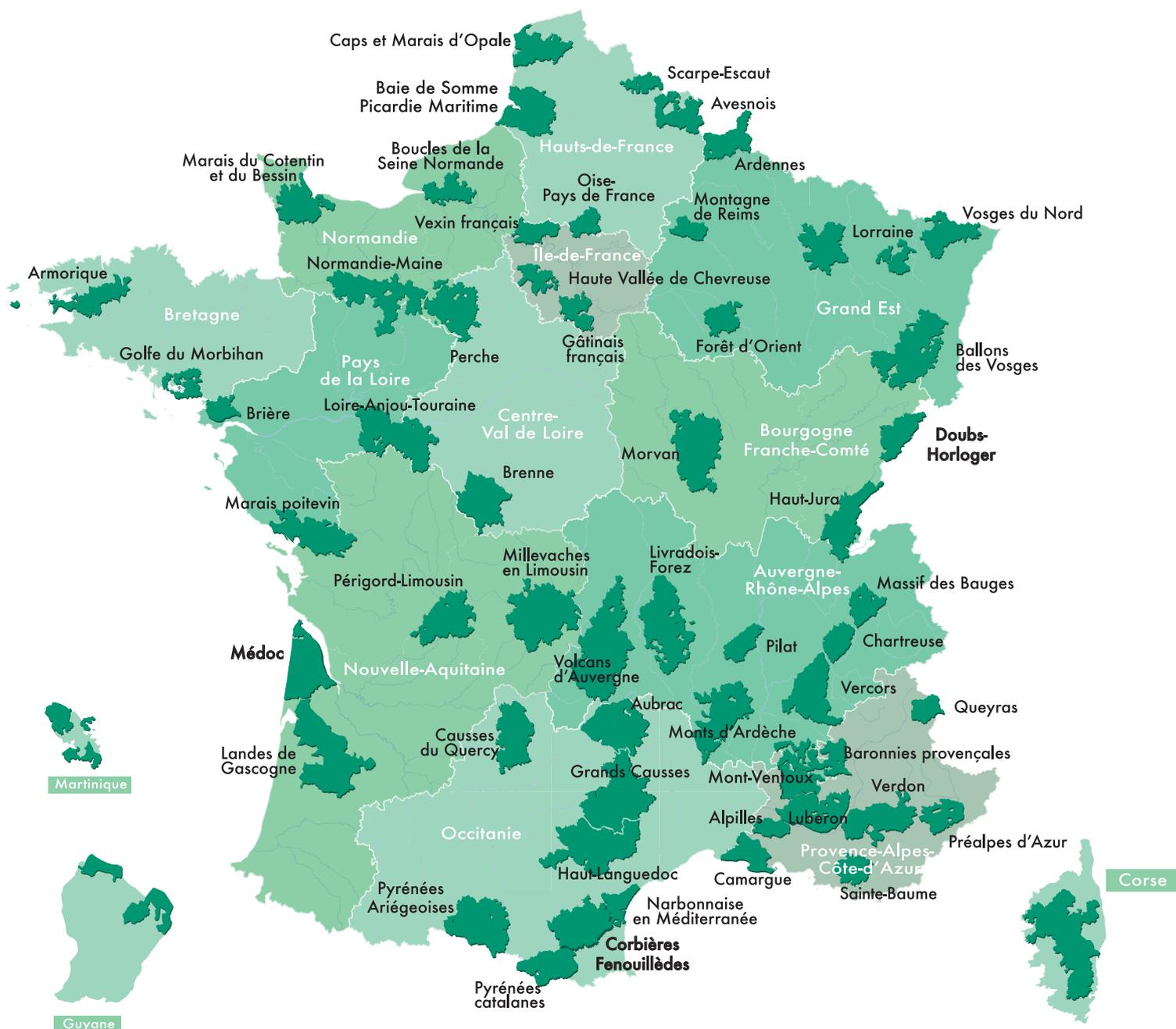


SUPPORT DE FORMATION

Synthèse Journées d'échange communes
Urbanisme et Paysage & Énergie Climat
du 30 novembre au 3 décembre 2021
Parc des Ballons des Vosges

Une autre vie s'invente ici

58 Parcs naturels régionaux de France



La Fédération des Parcs naturels régionaux de France remercie le Président du Parc des Ballons des Vosges et toute son équipe, en particulier Gaëlle Pierron, Frédéric Schaller, Frédéric Monin-Guénot.



© FPNRF / Frédéric Schaller, Parc des Ballons des Vosges



S O M M A I R E

Tour de France des Parcs

Anticiper pour mieux prendre en compte les besoins futurs	P6
Concourir à l'émergence des dynamiques locales et citoyennes	P7
Préserver les éléments identitaires et emblématiques du territoire	P9
Créer les conditions favorables pour une transition énergétique et écologique réussie	P11
Promouvoir l'expérimentation, encourager les nouvelles pratiques et les nouvelles formes de partenariats	P12
Participer à la construction du projet local par la coordination des outils, des compétences et des volontés	P13

**Parc des Ballons des Vosges : une pluralité d'atouts
et des marqueurs forts** **P15**

Territoire rêvé versus territoire vécu ? P15

Anticiper la question de la préservation des ressources
en répondant aux besoins des habitants P23

Une volonté citoyenne et politique locale qui permet d'inverser la tendance ! P27

Quand la valorisation du patrimoine dessine le paysage de demain P32

Quelles priorités dans les Parcs pour demain ? **P40**

Petit tour d'horizon des thématiques portées et des sujets à traiter P40

Tour de France des Parcs

Anticiper pour mieux prendre en compte les besoins futurs

Les Parcs sont aujourd'hui confrontés à de nombreux enjeux dans leurs territoires. Ils disposent toutefois de ressources propices au dépassement de ces défis, parmi lesquelles figure leur capacité à expérimenter.

S'adapter au climat à venir

Le **Parc de la Brenne**, mène actuellement un projet sur le paysage et le changement climatique, auquel ont été associés les étudiants de quatrième année de l'École du paysage de Blois. Dans ce cadre, les élèves ont été invités à dessiner les paysages de la Brenne à l'horizon 2050 et 2070, face aux effets du changement climatique. Une première partie du travail concerne l'identification des enjeux et la réalisation d'un diagnostic. Les étudiants travailleront ensuite de manière individuelle à l'élaboration d'un projet sur l'un des différents sites retenus. Le Parc, en attente d'hypothèses, de pistes d'adaptation et de références rigoureuses par rapport aux travaux du GIEC, a également monté un stage pour encadrer la question de la donnée et assurer un relais avec les étudiants.

Cette question de l'anticipation et de l'adaptation au changement climatique a par ailleurs été appréhendée par le **Parc du Haut-Jura**. Il dispose aujourd'hui d'un Observatoire paysager ayant pour particularité de comporter un volet prospectif et que celui-ci souhaite mobiliser dans le cadre de la révision de sa charte.

S'adapter à la contrainte réglementaire

Le **Parc de l'Aubrac**, qui a mis en place un Atelier rural d'urbanisme et de paysage (<https://www.parc-naturel-aubrac.fr/fr/en-actions/urbanisme-amenagement/atelier-urbanisme.php>), a conçu un Atlas de l'étalement urbain, réalisé conjointement avec le Bureau d'études Atelier Ville Vivante. La réflexion produite lui permet aujourd'hui de pouvoir bénéficier de données foncières très précises, par rapport à la dynamique d'ensemble de son territoire sur les logements et les zones d'activités. Le Parc mobilisera ensuite l'ensemble de la donnée produite dans le cadre de l'action menée autour de la frugalité foncière.

© FFNPF



Concourir à l'émergence des dynamiques locales et citoyennes

Les Parcs engagent des actions de sensibilisation et d'éducation auprès de tous les publics. Celles-ci permettent souvent de convaincre et d'impulser des dynamiques sur les différents champs d'intervention que les Parcs portent et sur lesquels ils s'investissent au quotidien.

Par l'animation et la sensibilisation



© C. Girard, Parc des Volcans d'Auvergne

Le **Parc des Volcans d'Auvergne**, dans le cadre de son Atelier Rural d'urbanisme, travaille actuellement à l'accompagnement de communes, dans l'élaboration de leur document d'urbanisme. Le Parc a, entre autres, participé à l'élaboration d'un Cahier des Clauses Techniques Particulières pour deux collectivités dont le PLU est en cours de lancement, ainsi qu'à un projet de réhabilitation de centre-bourg, sur la partie Cantal de son territoire. Le Parc a notamment travaillé, dans ce cadre, à la mise en place d'ateliers et d'animations, pour favoriser l'installation

d'une dynamique d'adhésion et de participation des habitants sur l'aménagement du centre-bourg. Le Parc souhaite, pour l'avenir, procéder à la diffusion de cette initiative, relativement peu mise en œuvre sur son territoire.

Le **Parc de la Forêt d'Orient** a quant à lui accompagné trois résidences en architecture et en paysage, qui ont reçu un bon accueil auprès des différentes équipes municipales concernées. La première résidence, menée dans le cadre de la démarche en interParcs « Pour de Nouvelles Ruralités », a été orientée sur la réhabilitation d'un îlot présent en cœur de bourg, en friche depuis 30 ans.

La seconde a, quant à elle, reposé sur la réhabilitation d'un centre-bourg et le réaménagement de trois grandes places.

La troisième résidence a enfin concerné l'accompagnement d'un projet de la communauté de communes, relatif à la création d'un équipement touristique au niveau d'un bâti d'accueil, déjà existant.

Le chargé de mission SIG du Parc finalise, par ailleurs, la mise en place d'un inventaire participatif du patrimoine. Ce travail a donné lieu à une démarche collaborative avec un développeur, chargé de réaliser un site Internet du Parc, afin que les éléments patrimoniaux vernaculaires préalablement recensés puissent être ensuite géolocalisés.



© Parc des Volcans d'Auvergne



© Guillaume Amiraux

Le **Parc de l'Aubrac**, suite à l'animation et à la prise de contact avec les habitants, menées durant tout l'été dans sept communes, engage aujourd'hui la formalisation d'un Observatoire Photographique du Paysage. La réflexion d'un stagiaire recruté durant quatre mois, servira de support à la reconduction des clichés envisagée, à l'été prochain.

Par l'accompagnement

Le **Parc des Volcans d'Auvergne** mène une réflexion pour l'élaboration d'une Trame Noire, dont la partie diagnostique vient de s'achever. Celui-ci projette la mise en place d'actions à destination des acteurs privés en vue de pouvoir les inciter à des pratiques en matière d'éclairage plus vertueuses.

Tout comme celui-ci, le **Parc du Doubs Horloger** a consacré une partie de l'année 2021 aux sujets de la Trame Noire

et de la pollution lumineuse. Celui-ci a notamment mené un premier temps d'échange à destination des élus, lors duquel ont été présentées ses différentes actions en matière d'éclairage et sur lesquelles le Parc souhaite impliquer ses communes les plus motivées.

Par la connaissance

Le **Parc Loire-Anjou-Touraine**, dont la charte est en révision, a conçu un guide des plantations, composé de fiches techniques de présentation des plantes.

Cet outil, dont la première version a été publiée au printemps dernier, a été pensé comme un site Internet, prévu pour être régulièrement amendé. L'objectif est aussi de pouvoir bénéficier d'un outil de sensibilisation sur les paysages. Le guide comprend d'autres entrées (idées jardins, conseils de plantation, liste locale de contacts) pour permettre, tant aux élus et techniciens, qu'aux habitants, de pouvoir quotidiennement s'y référer.

Préserver les éléments identitaires et emblématiques du territoire

A l'image du Parc du Morvan et de celui du Périgord-Limousin, de nombreux Parcs mènent des actions destinées à valoriser des éléments emblématiques de leurs territoires.

Ces démarches constituent aussi des leviers générateurs de sensibilisation, de prise de conscience et d'implication des acteurs locaux.

Préserver les milieux

Le **Parc du Morvan** a réalisé un important travail sur les chemins ruraux, mené en collaboration avec les élus du Grand Site de Bibracte. Le traitement de ce sujet, à l'origine d'une demande des élus, a été favorisé par l'organisation de temps de balades et de randonnées lors desquelles sont apparues toute l'importance des chemins, tant du point de vue de leur spatialisation que de leur devenir.

La démarche a consisté à produire un protocole d'inventaire cartographique très précis, sous SIG, de l'ensemble du patrimoine des chemins ruraux, aujourd'hui estimés à 1100 kilomètres pour les 12 communes du Grand Site. Cette démarche d'inventaire a ensuite été accompagnée par un travail de caractérisation permettant d'appréhender leur état, leur positionnement cadastral, leur fermeture éventuelle ou encore, leur privatisation. Chaque élu, préalablement formé à l'outil de terrain sur tablette, a ensuite été invité à caractériser et à effectuer un relevé des chemins présents sur leur commune. Ce travail servira notamment de support à l'alimentation d'une carte interactive en ligne, proposée comme outil de gestion du patrimoine rural des chemins.

Cette action, génératrice d'une dynamique fédératrice et collective des élus pour la mise en place d'actions conjointes, a ensuite été enrichie par l'élaboration de carnets d'arpentage paysager. La paysagiste-illustratrice, missionnée dans ce cadre, a réalisé différentes randonnées auxquelles ont été conviés les acteurs du territoire et lors desquelles ont été produits différentes captations visuelles, sonores et de croquis ensuite restitués. Ces carnets d'arpentage, sont destinés à inciter les habitants à s'imprégner des ressentis liés aux caractéristiques présentes dans chacune des communes.

Le **Parc de l'Aubrac** travaille de même en collaboration avec différents illustrateurs, pour la réalisation de cahiers d'itinérance sur les chemins patrimoniaux. Celle-ci sera notamment amenée à se traduire par un travail de déclinaison, pour chacune des typologies identifiées. Des cahiers de paysage à destination des élus et des techniciens sont aussi en cours de finalisation. Ces derniers, réalisés par l'Atelier Claude Chazelle et la paysagiste Claire Planchat prennent la forme d'un cahier de lecture, d'écriture et d'un cahier de composition.



© Olivier Thiébaud, Parc du Morvan

Dans le cadre de la labélisation GéoParc du **Parc de Normandie-Maine** un circuit piétonnier a été créé, sur lequel ont été implantés différents éléments d'informations visuels relatifs à l'identification de sites géologiques d'intérêt, à proximité. La démarche vise notamment à déterminer l'ensemble des secteurs colonisés par la forêt à rouvrir. Cette action de reconquête paysagère doit également permettre la restauration de prairies et de landes, propices à la valorisation des sites géologiques, à protéger dans le cadre des opérations d'urbanisme. Le **Parc de Normandie-Maine** projette, par ailleurs, de développer un circuit, dont chacun des points paysagers lié à l'histoire « d'anciens de la commune » seront ensuite reliés entre eux par deux classes de collégiens à partir de tablettes.



Durant l'année 2021, le Parc du **Périgord-Limousin** s'est tout particulièrement investi, sur la thématique de la nuit, de l'éclairage public et de la biodiversité nocturne, via une réflexion menée autour de la création d'une Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE). Celui-ci a également initié une action intitulée « Ma commune la nuit », visant à accompagner quatre communes volontaires pour la constitution d'une méthodologie d'analyse de l'éclairage et la réalisation d'inventaires participatifs de la biodiversité. L'appui proposé par le Parc porte principalement sur la partie du diagnostic et celle du programme d'actions. Cette première étape a ensuite donné lieu à la mise en place d'un partenariat artistique visant la création, en cours, d'une pièce de théâtre conjointement réalisée avec les territoires des **Landes de Gascogne** et des **Millevaches en Limousin**. Le montage de cette pièce repose sur une démarche d'immersion dans chacun des territoires associés, pour permettre aux artistes de pouvoir s'imprégner du caractère spécifique donné à la nuit dans les Parcs.

Valoriser les ressources du territoire localement disponibles

Le **Parc des Volcans d'Auvergne**, sur le volet petit patrimoine, participe à l'élaboration d'un volet paysage, pour le cas d'une commune candidate au label des Petites cités de caractère. Il envisage aussi le montage d'une formation sur son secteur.

Le **Parc du Doubs Horloger**, qui travaille également à la valorisation de ses éléments patrimoniaux, projette la mise en place d'un ensemble de balades pour favoriser la découverte de paysages et du patrimoine bâti mis en valeur au niveau des villages.

Le **Parc du Gâtinais français**, de son côté, accompagne aussi des projets de rénovation énergétique en matériaux biosourcés ou d'installation en énergies renouvelables. Un projet de marque valeur Parc doit également permettre de promouvoir l'activité des artisans du territoire, spécialisés dans la rénovation des bâtiments en matériaux biosourcés.

Préserver le bâti existant

Le **Parc de la Brenne**, conjointement désigné lauréat à l'appel à projets Plans de paysage 2021 et d'une démarche d'Ateliers hors les murs, initiera prochainement un atelier avec les étudiants de l'école d'urbanisme de Paris. Ces derniers, amenés à travailler de manière croisée avec les élèves de Blois, seront mobilisés dans la définition d'OAP qui seront ensuite repris dans le Plan de paysage. Sur le sujet de l'énergie, le **Parc de la Brenne** a lancé une action de création de plate-forme de rénovation énergétique de l'habitat, avec un volet axé sur le conseil aux particuliers et avec la structuration d'une offre pour les artisans engagés dans la restauration à la fois performante et respectueuse du bâti ancien. Le Parc, dont l'objectif est d'être « mieux » identifié par les professionnels et les partenaires, dispose aujourd'hui d'un mandat de délégation délivré par la Région Centre, pour participer à une action de « massification » vertueuse en matière de rénovation énergétique. Le Parc s'est aussi engagé auprès des communes volontaires de son territoire, pour jouer un rôle de guichet unique auprès des particuliers : par le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt, un apport en animation ou au travers d'ateliers sur les modes d'habiter un bâtiment ancien. Celui-ci travaille enfin avec 2 acteurs de théâtre sur une déambulation intitulée « Le petit théâtre thermique », pour favoriser la communication avec les habitants et redonner du sens à la notion « d'habiter ».

Créer les conditions favorables pour une transition énergétique et écologique réussie

Les Parcs s'engagent auprès des habitants et des élus pour que chacun puisse être acteur de la transition et puisse bénéficier des avancées induites. Leurs initiatives viennent notamment conforter la dimension citoyenne et sociétale, aujourd'hui conférée à la transition énergétique.

Le **Parc du Doubs Horloger** qui a répondu à l'appel à projets de l'ADEME sur la mobilité, procède à l'élaboration d'un Schéma de secteur de la mobilité douce, pour lequel il envisage la mise en place d'un important travail de pédagogie, d'animation et de concertation pour impliquer les acteurs de terrain.



© Parc des Volcans d'Auvergne

Le **Parc du Haut-Jura** travaille par ailleurs sur le sujet de la mobilité, pour lequel a été réalisée une étude BoMAT (Bouquet de mobilités alternatives pour tous) pour le développement de mobilités alternatives à l'autosolisme, à développer sur la partie centrale du Haut-Jura. Une chargée de mission du Parc a ensuite mené une action pour permettre d'équiper quatre intercommunalités en vélos et voitures électriques en autopartage, en bornes de recharge et panneautage du covoiturage organisé.

Enfin, sur la question de la mobilité, le **Parc des Volcans d'Auvergne** a mené aux côtés du Syndicat de Transports en commun de l'agglomération clermontoise, une expérimentation de covoiturage spontané. Malgré la faible adhésion locale observée, deux communautés de communes souhaitent aujourd'hui maintenir la ligne, en limitant les points d'arrêt et avec une version plus dématérialisée pour la réservation des trajets, en amont.

Promouvoir l'expérimentation, encourager les nouvelles pratiques et les nouvelles formes de partenariats

Les Parcs se distinguent par les missions d'expérimentation et d'innovation qui leurs sont conférées. Elles s'inscrivent pleinement dans un objectif d'excellence et de renouveau, ambitionné pour leurs périmètres : concevoir et conduire un développement durable du territoire en faveur du maintien de la qualité paysagère et de la préservation écologique des milieux naturels ou encore, d'une maîtrise de l'énergie permettant de garantir le bien-être des populations présentes sur leurs territoires.

Croiser les points de vue

Le **Parc de l'Aubrac** qui se consacre aussi au thème de la nuit, a engagé la réalisation d'une étude de préservation de la biodiversité nocturne, couplée à une action sur la sensibilisation, la conception et la maîtrise de l'éclairage. Il collabore, dans ce cadre, avec l'Atelier Concepto, ce qui lui permet de mettre en regard le sujet de l'éclairage avec celui de la biodiversité. Ce travail, pour lequel certaines communes serviront de lieu d'expérimentation, sera achevé fin 2021.

Le **Parc du Massif des Bauges**, actuellement en révision de charte, a engagé la mise en place d'une réflexion pour la création d'un OPP opérationnel et pour lequel un groupe de travail a été créé en interne.

Coordonner les approches et les réflexions

En 2017, le **Parc de la Brenne** a été désigné lauréat pour la réalisation du Plan de paysage de la Communauté de communes Brenne-Val de Creuse, qui lui a également donné l'opportunité d'accompagner un PLUi. Dix Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques, définies à partir des éléments contenus dans le Plan de paysage, ont permis de questionner la place du paysage dans l'aménagement et d'apporter un appui au bureau d'études mandaté. Ce soutien du Parc a notamment facilité l'intégration dans le PLUi de ces Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), qui aujourd'hui disposent d'une traduction directe dans l'aménagement du territoire. La réflexion relative aux OAP, que le Parc envisage de reproduire pour les démarches futures, a par ailleurs permis de sensibiliser les élus sur l'interrelation entre les documents d'urbanisme et le projet de territoire.

La Région Occitanie a lancé depuis plusieurs années son dispositif Bourgs-Centres, pour lequel, certaines communes ont bénéficié d'un appui du **Parc des Pyrénées catalanes**, au niveau du montage du dossier. Cette volonté locale très marquée a incité le Parc à proposer

une démarche d'immersion d'étudiants pour la mise en place d'un projet de territoire, dans lequel 3 communes ont souhaité s'investir. Cette démarche d'Atelier hors les murs de la Vallée de la Vanéra pour laquelle, ont été sélectionnées l'École d'Urbanisme de Toulouse et l'École d'Architecture de Nancy, ont tout d'abord conduit à la réalisation d'un diagnostic territorial, suivi d'un temps de terrain. 3 orientations ont été proposées par les étudiants urbanistes, consécutivement à la phase d'immersion. Elles ont ensuite été reprises par les élèves de l'École de Nancy, pour le développement de projets sur différents secteurs de la vallée. Les projets des deux écoles ont été repris pour servir de base à l'élaboration d'un programme, en cours, dont le dépôt du dossier est prévu pour le printemps. L'aménagement concerne la création d'un sentier de pêche reliant les 3 communes, une remise en état naturel de la vallée ainsi que la réalisation de tiers-lieux. L'acquisition d'un ancien local par l'une des collectivités sera destinée à l'accueil de petits logements, dont la location à bas prix doit favoriser le retour d'artisans. Un grand bâtiment doit être également rénové pour l'installation d'une résidence sénior en partie haute couplée à une résidence d'artistes en partie basse. Un programme de restructuration des voiries et de piétonisation des espaces de cœur de ville est aussi prévu, dans ce cadre.

Le **Parc du Gâtinais français** a quant à lui engagé une action de conventionnement avec l'ensemble des intercommunalités volontaires, pour la mise en place d'un portage de leur espace-conseil. Cette action a notamment conduit au recrutement d'une animatrice en charge de la communication, ainsi que de cinq conseillers, affectés à la réalisation des évaluations énergétiques et au montage des dossiers de demandes d'aides. La démarche a ensuite été étendue à trois intercommunalités présentes hors du Parc. Celui-ci accompagne aussi des projets de rénovation énergétique en matériaux biosourcés ou d'installation en énergies renouvelables. Un projet de marque Valeurs Parc naturel régional doit également permettre de promouvoir l'activité des artisans du territoire, spécialisés dans la rénovation des bâtiments en matériaux biosourcés.

Participer à la construction du projet local par la coordination des outils, des compétences et des volontés

Les Parcs s'attachent à mobiliser les compétences requises et à développer un ensemble d'outils transversaux, indispensables au « bon déroulé » du projet. Leur implication dans le déploiement d'approches pluridisciplinaire démontre, ainsi, leur capacité à apporter des solutions adaptées aux besoins des territoires, particulièrement révélatrices d'une compréhension fine des enjeux locaux.



© Parc des Ballons des Vosges

Par la mise en place de démarches nouvelles et fédératrices

La commune de Plombières-les-Bains (Vosges), station thermale créée il y a plusieurs siècles, dispose d'un patrimoine immobilier particulièrement riche, mais dont l'état s'est fortement dégradé en raison de la perte d'habitants et de dynamisme qu'a connu la ville depuis les années 1980. Suite à l'élection d'une nouvelle équipe municipale en 2020, la commune s'est lancée dans la révision

d'une étude de revitalisation, qui a révélé la non prise en compte du territoire dans sa globalité. L'appui du **Parc des Ballons des Vosges** a été sollicité, permettant de mettre en évidence le récit souhaité pour le renouveau de son bourg : dans l'esprit d'une vision concertée et d'une cohérence d'ensemble, redonnée au territoire par des liens à tisser entre le centre historique et les hameaux alentours. Les esquisses et références proposées par les étudiants urbanistes de Paris et paysagistes d'Angers ont toutes été retenues pour la stratégie de revitalisation qui a été présentée aux partenaires du comité de pilotage Petites villes de demain.

L'étude urbaine initiale, complétée avec le travail réalisé par les habitants de Plombières-les-Bains, constitue la ligne directrice pour les 30 ans à venir. Le dispositif d'Ateliers hors les murs a permis d'apporter à celui-ci un éclairage ainsi qu'un sens pour l'ensemble des initiatives collectées.

La **Communauté de communes des Hautes-Vosges**, dans le cadre de l'animation de son Plan de paysage de lutte et d'adaptation au changement climatique, a organisé une nouvelle Semaine du paysage, un rendez-vous à succès proposé tous les 2 ans. Durant celle-ci, élus et habitants ont pu bénéficier de plus de 60 animations autour des différents thèmes afférant à l'aménagement du territoire.



© EPNRE



Le soutien très important apporté par la DRAC a également permis à la communauté de communes de lancer une résidence d'artistes pour quatre spectacles conçus avec des artistes et des écoles du territoire, selon quatre axes : l'urbanisme, le paysage, l'agriculture-forêt et le climat. Ces pièces montées dans des lieux insolites ont été accompagnées d'un débat dont les éléments ont permis d'alimenter le Plan de paysage.

Par le partage d'expertise

Le **Parc du Gâtinais** français initie également une démarche sur les chemins et sur les cheminements, consécutive au lancement d'un appel à projets, pour lequel huit candidatures sont à l'étude. Parallèlement à différentes études durables, réalisées en groupement de bureaux d'études sur quatre communes, le Parc du Gâtinais français porte aussi sa réflexion sur l'élaboration de dossiers de subventions, pour l'aménagement d'espaces publics. Dans ce cadre, il apporte son appui aux communes pour le choix des cahiers de charges et de bureaux d'études. Une démarche analogue a été engagée à destination des exploitants agricoles, pour leurs bâtiments agricoles.

La mise en place d'une action sur la vacance, menée à partir de l'outil SIG OVAC, développé par le Département Normandie, permettra enfin au **Parc de Normandie-Maine**

de pouvoir identifier l'ensemble des logements inoccupés, ainsi que les éléments à l'origine du phénomène de vacance observé. Cette démarche permettra au Parc de mener un appui plus spécifique aux communes, lors de travaux de réhabilitation, de revalorisation ou encore, pour le changement de destination.

Par une contribution à la mise en oeuvre d'éléments structurants pour le territoire

Le **Parc des Volcans d'Auvergne** est aussi chargé d'animer le Plan de paysage Chaîne des Puys-Faille de Limagne, dont la maîtrise d'ouvrage portée par le département. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la reconnaissance au Patrimoine Mondial de l'Unesco de la chaîne des Puys et à l'élargissement du Grand Site de France.

Ces évolutions ont notamment conduit, en 2020, à la réalisation d'un Plan de gestion opérationnel mais doté d'une faible dimension territoriale, auquel était en mesure de répondre le Plan de paysage. Le contexte politique communal et intercommunal, auxquels s'ajoute la production de notes d'urbanisme produites hors de son champ d'action, amène aujourd'hui le Parc à s'interroger sur l'issue donnée au travail collectif d'approche paysagère. Le **Parc des Volcans d'Auvergne** est également partenaire d'un second Plan de paysage, porté par le Syndicat Mixte du Puy Mary.

Le **Parc du Massif des Bauges** ambitionne également une relance de ses trois Plans de paysage, dont les programmes d'actions n'ont pas été réalisés, du fait d'un manque d'animation. L'élargissement de leur démarche à l'ensemble de son territoire, est également l'occasion d'engager une action de caractérisation des différentes entités paysagères présentes. Le **Parc du Massif des Bauges** s'interroge aussi par rapport au format actuel du Plan de paysage, en vue de pouvoir bénéficier d'une plus grande prise de hauteur et d'un ensemble de solutions concrètes sur la thématique du Zéro Artificialisation Nette en abordant des thèmes comme les nouvelles formes d'habitat, la densité et l'évolution du pavillonnaire.

Parc des Ballons des Vosges : une pluralité d'atouts et des marqueurs forts

Territoire rêvé versus territoire vécu ?

La démarche menée par le Parc des Ballons des Vosges permet d'apporter un éclairage particulier, quant au thème privilégié pour ce séminaire.

Le caractère emblématique du territoire, à forte consonance forestière, conforte la nécessité de poursuivre la réflexion initiée par rapport aux effets induits par le changement climatique, particulièrement complexe. Le périmètre élargi sur lequel s'étend le Parc, sans oublier la corrélation forte avec les structures intercommunales présentes sur « ce secteur historique des Plans de paysage », confère une situation unique au Parc. Celui-ci se particularise aussi par la politique menée en faveur de la préservation du patrimoine bâti, à même de contribuer à un cadre de vie de qualité, mais aussi vecteur de développement local.

Un territoire riche source d'attractivité

▼ UN PÉRIMÈTRE D'ACTION ÉTENDU ET DIVERSIFIÉ

Créé en 1989, le Parc des Ballons des Vosges constitue un territoire vaste, réparti à cheval sur les régions Grand-Est, Franche-Comté et sur quatre départements (le Haut-Rhin, la Haute-Saône, les Vosges et le Territoire de Belfort).

Cette aire classée, couvrant la partie Sud du Massif des Vosges, se compose de trois secteurs géographiques (Hautes-Vosges, Vallées et piémont, Plateau des 1000 étangs) sur lesquelles sept villes ou agglomérations-portes et quatorze communautés de communes adhérentes sont présentes.

Le Parc, auquel adhèrent 201 communes sur une superficie de 3000 km², a notamment pour particularité de constituer le plus peuplé des Parcs naturels régionaux de France (plus de 250 000 habitants) et d'être parmi les plus grands.

▼ UN ATOUT PAYSAGER ET NATUREL CONSIDÉRABLE

Ce territoire, caractérisé par un climat propice à la présence d'une importante diversité végétale, comporte de nombreuses zones naturelles humides et tourbières lui

conférant le statut de joyau. Cette diversité paysagère abritant une faune et une flore emblématiques du massif vosgien, se traduit également par un ensemble de prairies de fauches, de pâturages, de vergers ou encore de pelouses calcaires accueillant les vignobles. L'eau, associée au bien-être et tenant lieu « d'îlots de fraîcheur » lors des périodes estivales, y est également très présente sous différentes formes (cascades, rivières, lacs...).

Le Paysage, à 70 % forestier, reste aujourd'hui encore fortement marqué par l'héritage d'une tradition ouvrière



© Frédéric Schaller, Parc des Ballons des Vosges

paysanne, avec une organisation spatiale dégagée, favorable à l'exploitation des parcelles. Cette agriculture souvent implantée au niveau des versants sud, en partie basse des massifs demeure, avec la forêt et le tourisme, l'un des maillons essentiels de l'économie du secteur.



© Frédéric Schaller, Parc des Ballons des Vosges

▼ UN PATRIMOINE BÂTI D'UNE TRÈS GRANDE RICHESSE

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges se définit également par la richesse de ses ensembles patrimoniaux bâtis et de son héritage architectural préservé. Ses trois versants (alsacien, franc-comtois, lorrain), issus des différentes régions historiques, disposent de caractéristiques spatiales propres. La partie alsacienne se traduit par un ensemble villageois compact d'origine médiévale, alors que sa partie vosgienne révèle une tradition de l'habitat diffus, liée à la culture de l'espace. Le secteur franc-comtois demeure, quant à lui, majoritairement composé de hameaux dépourvus de centralité, rassemblés en groupement de communes ou de paroisses à la fin du 19^e siècle.

Une perception en décalage avec la réalité : quels enjeux du quotidien ?

▼ UN TERRITOIRE SOUMIS À UN PROCESSUS DE FERMETURE PAYSAGÈRE CONSTANT

Ce territoire, malgré son cadre de vie et son profil paysager exceptionnels, rencontre aujourd'hui différents enjeux sur lesquels le Parc se mobilise au quotidien.

L'une des premières problématiques, auquel le territoire est confronté, concerne la mutation et la fermeture des paysages, liées au phénomène d'avancée de la forêt (friche spontanée ou enrésinement). Cet étalement forestier interroge notamment le « fragile équilibre » silvo-agricole au niveau des prairies permanentes et des espaces en herbe difficilement mécanisables et accessibles.

Le comblement des espaces conduit à la mise en place d'opérations régulières de reconquête ou de restauration de milieux, sur d'anciens secteurs de déprise agricole, en vue d'apporter une plus-value paysagère et environnementale. Ces opérations menées ont aussi parfois concouru à l'installation d'exploitants, suite à la restitution de parcelles à l'agriculture. Elles sont aussi l'occasion d'engager un travail de valorisation des motifs paysagers du territoire, tels que les terrasses et murets de pierre sèche.

Un travail en cours, initié par le Parc vise notamment à revaloriser les différents savoir-faire rattachés à leur construction. Cette action orientée sur le réapprentissage des principes constructifs s'est accompagnée d'une réflexion sur leur économie circulaire (identification des murets présents, gisements disponibles, plateformes de stockage, moyens requis à leur préservation, transmission des savoir-faire et réédification). Le Parc souhaite qu'une suite puisse être donnée à ce chantier initié autour du piémont viticole alsacien. Pour autant, aucune action ne pourra être envisagée sans appui partenarial extérieur.



© Frédéric Schaller, Parc des Ballons des Vosges

→ La ferme du Saichy ou l'histoire d'une exploitation de montagne entre produits, paysage et résilience



© Frédéric Schaller, Parc des Ballons des Vosges / J. Martin

La ferme du Saichy se distingue par le cadre paysager très particulier formé par les « bheureux » en patois vosgiens, ou murets, dans lequel elle s'insère. Ces structures de pierre sèche, spécifiques à la Vallée du Chajoux ont donné naissance à la formation d'essarts, petites parcelles entourées de pierres, dédiées à la culture et conçus pour répondre aux besoins élémentaires du 17^e siècle.

Ce patrimoine particulièrement emblématique du secteur de La Bresse, aujourd'hui en voie de disparition et que Jean-Michel Curien s'attache à réhabiliter depuis 1998, provient d'un héritage des pratiques agricoles, ayant été entretenues de génération en génération.

La perpétuation du travail d'exploitation familiale a conduit Jean-Michel Curien, éleveur en race bovine vosgienne, à s'inscrire au cœur des problématiques agricoles du Parc des Ballons des Vosges : maintien de la race vosgienne, entretien complexe des paysages par l'élevage, valorisation d'un patrimoine paysa-

ger emblématique, ressource en herbe sous pression foncière, ou encore valorisation économique des circuits de proximité et des points de ventes paysan...

L'apparition des premiers effets liés au dérèglement climatique ont, par ailleurs, conduit l'agriculteur à s'interroger dès 2003 par rapport aux pratiques agropastorales traditionnelles, alors que les exploitants dépendent désormais d'importations supérieures à leurs rendements fourragers.

La reprise de son exploitation par un jeune agriculteur, permet aujourd'hui à Jean-Michel Curien de pouvoir davantage se consacrer aux enjeux de paysage, de biodiversité. Selon ce dernier, la réalité climatique et la capacité de résistance variable des races bovines doit inciter au questionnement sur la place à venir de l'arbre de la haie. L'adaptation, passe aussi par la prise en compte des versants moins exposés et par l'introduction de conventions entre ONF et éleveurs, pour la mise en place de droits de pâture dans la forêt.

▼ ENTRE ÉTALEMENT URBAIN ET BANALISATION PAYSAGÈRE

La fragilisation des paysages découle également du processus d'extension urbaine continue sur le secteur, depuis les années 1950. Malgré la baisse démographique observée, le Parc comprend une densité moyenne de 89 habitants/km², principalement concentrés dans les fonds des vallées. Ce processus s'accompagne le plus souvent par un habitat de forme individuelle, rattaché aux logements secondaires saisonniers venus s'implanter sur des terrains initialement destinés à la production d'herbages et de fourrage. Certaines conurbations urbaines, fortement liées à l'histoire des industries textiles locales et à l'essor de leurs citées ouvrières implantées le long des cours d'eau, se sont aussi développées entre les villages.

Ce territoire demeure, en outre, profondément marqué par la présence de friches à l'abandon, liées à l'activité industrielle et textile passées, dont un nombre important reste encore à réhabiliter.

→ **80% de la population occupent
7% du territoire du Parc.**

▼ LA MOBILITÉ : UN SUJET AU COMBIEN COMPLEXE

Tout comme dans l'ensemble des territoires ruraux, le sujet de la mobilité constitue ici un élément de difficulté notable, alors que la dépendance à la voiture demeure complexe à appréhender et que les transports en commun tendent à disparaître. A cette mobilité du quotidien (trajets individuels, déplacements pendulaires) s'ajoute celle relative au tourisme, dont l'impact est considérable sur le niveau de circulation, le partage des flux et le stationnement.

Le Parc s'interroge aujourd'hui par rapport au « juste » équilibre à trouver, en faveur d'un apaisement des mobilités du quotidien. Il a notamment accompagné des actions de remplacement de voies ferroviaires au profit de voies douces partagées, favorablement accueillies. Certaines démarches expérimentales de mutualisation des trajets du quotidien préalablement testées, restent en revanche à poursuivre du fait d'un nécessaire changement à instaurer dans les pratiques des habitants.

➔ À NOTER

L'ensemble des déplacements annuels d'actifs pour les trajets travail-domicile, cumulé pour l'ensemble des versants a révélé un résultat équivalent à plusieurs millions de kilomètres.

Ces résultats ont été confortés par le premier Plan climat réalisé sur la partie alsacienne du territoire, avec une estimation portée à environ 20 millions de kilomètres par an, uniquement pour le segment « domicile travail ».

▼ UNE ACTIVITÉ TOURISTIQUE EN EXPANSION CONSIDÉRABLE

Le Parc des Ballons des Vosges, sur lequel la pratique du ski reste privilégiée en hiver, est aussi soumis à la problématique du tourisme dans un contexte où le secteur économique est fortement impacté par le manque d'enneigement. Cette carence de « l'or blanc » devra à terme inciter les activités concernées à s'interroger sur une reconversion, un réel développement de l'offre 4 saisons, ou encore d'offres et produits s'appuyant sur la richesse des patrimoines locaux. En effet, si la neige a longtemps constitué un domaine particulièrement pourvoyeur d'emplois pour le massif, ce secteur n'est aujourd'hui plus en mesure de répondre à une attente touristique d'ampleur. La surfréquentation du territoire consécutif à l'épidémie de Covid-19 a, par ailleurs, conduit au développement d'offres touristiques autour du vélo électrique et du VTT, que proposent certains loueurs privés. Le Parc, qui n'est pas toujours en mesure de contenir certaines pratiques (hors-piste, VTT électriques), s'interroge sur l'accessibilité donnée à certains secteurs qui auparavant ne l'étaient pas. Les chargés de missions ont aussi pu observer une certaine tension entre les activités du deux-roues et pédestre, s'étant parfois traduit par des actions de non-partage de la montagne particulièrement extrêmes. Un agent du Parc anime aujourd'hui une mission de gestion de la fréquentation, à laquelle ont été associés tous les animateurs d'associations sportives de plein air. Cette action a donné lieu au développement d'un programme intitulé « Quiétude attitude ». Ce programme dans lequel ont été recensées les zones à préserver de la fréquentation touristique, a été communiqué aux accompagnateurs de montagne et aux organisateurs de manifestations sportives, pour leur permettre d'identifier les secteurs à éviter. Le Parc, également sujet aux pratiques motorisées abusives, s'est aussi engagé dans un travail de pédagogie à l'amont pour mieux sensibiliser les acteurs locaux.

▼ L'ENJEU DES ÉNERGIES RENOUVELABLES : ENTRE DÉVELOPPEMENT ET PRÉSERVATION

D'importantes problématiques ont aussi été observées par rapport à l'hydroélectricité, historiquement présente sur le



© M. Doyen, Parc des Ballons des Vosges

territoire. Cet enjeu majeur, renvoyant à l'enjeu de conciliation entre biodiversité et énergie, devra pour l'avenir donner lieu à un travail d'intégration des questions patrimoniales, avec l'ensemble des acteurs locaux. La ressource en eau issue des barrages, indispensable pour la biodiversité et les continuités écologiques, est en effet reprise pour l'alimentation de grandes agglomérations et des canons à neige. Ce « conflit d'usage » favorise notamment l'incompréhension des habitants et des agriculteurs du Parc, parfois soumis à d'importantes restrictions en eau.

L'adaptation et la transition énergétique, concomitantes à la préservation du patrimoine et symbolisées par l'exemple du village de La Grande Fosse, sont aussi appréhendées par le Parc. Celui-ci envisage par ailleurs d'engager une réflexion de stratégie énergétique, via l'élaboration d'un guide portant sur les modalités d'intégration des tous les dispositifs de production d'énergie renouvelable. Ce guide, destiné à faire office de de trame règlementaire à verser dans les PLU(i)s, sera défini avec l'ensemble des acteurs impliqués (ABF, DDT, services instructeurs), pour bénéficier d'une cohérence d'ensemble dans les choix retenus en matière d'énergie.

Un milieu naturel fortement soumis à pressions

▼ UN CHANGEMENT CLIMATIQUE SYNONYME DE MENACES ET DE FRAGILISATION DES RESSOURCES

A l'heure où les effets liés au changement climatique sont de plus en plus avérés, le Parc des Ballons des Vosges subit une importante détérioration de ses paysages forestiers avec la destruction de pans entiers au niveau des massifs. Ces écosystèmes, largement mis à mal par la production intensive de certains résineux (épicéa notamment) longtemps privilégiés au détriment des espèces endémiques, subissent également de plein fouet les attaques d'insectes xylophages et les sécheresses estivales, avec un impact direct sur la filière bois;

La coupe à blanc sur les peuplements d'arbres scolytés est aussi l'un des enjeux majeurs de ce territoire à très grande majorité forestière. Le Parc, qui s'interroge sur les voies de valorisation possibles du bois produit localement, participe aujourd'hui à une expérimentation autour de la

➔ ALLER PLUS LOIN

Selon une étude réalisée par le Parc, environ 23% de l'énergie solaire en brut est située dans les secteurs soumis à un classement Monuments Historique.

Un axe de travail sera prochainement engagé pour permettre d'approfondir cette question.



qualité du bois-construction. Cette opération, pour laquelle la commune de Ramsbach a proposé la rénovation de sa salle des fêtes comme chantier d'accueil au bois sec sur pied, permettra d'appréhender les possibilités de réutilisation structurelle ou en parement de ce bois, que beaucoup considèrent inapproprié à la construction. Une seconde action engagée avec une collectivité du territoire vise aussi à appréhender les possibilités en termes de stockage du bois. Enfin, le Sapin des Vosges, indissociable des paysages et milieux remarquables abrités par la hêtraie-sapinière, concentre aujourd'hui de nombreuses attentions et réflexions.

➔ À NOTER

Un travail sur l'adaptation est actuellement mené par l'ONF. Cette démarche, reposant sur une mise en culture conjointe d'essences méditerranéennes et de sapins pectinés, a pour objectif de susciter un nouvel engouement pour les résineux d'origine locale dont la résistance à la sécheresse reste supérieure.



© OPPENREY P. BOGNER

▼ EAU : DU CONFLIT DES USAGES

La vitesse d'évolution effective du climat, à laquelle est lié le phénomène d'érosion de la biodiversité avec d'important déficits fourragers, fragilise également de manière conséquente la ressource en eau du territoire, reconnu comme réservoir d'approvisionnement. Le tarissement des sources et des points de captage, que certaines activités de production viennent accentuer, est un élément de tensions considérables entre les acteurs du territoire.

▼ LA NÉCESSITÉ D'ADAPTER LES PRATIQUES AU TERRAIN

Le réchauffement climatique, synonyme d'hivers plus doux et générateur de pression pour le secteur touristique, conduit de même à la perturbation des espaces et des usages. Les épisodes caniculaires intenses incitent les populations en recherche de fraîcheur estivale à monter vers les hauteurs. Ces flux tendent à accentuer la problématique de surfréquentation touristique, génératrice de déséquilibre du cadre de vie local. La part de résidences secondaire peut aller jusqu'à parfois tripler à certaines périodes de l'année, alors que la population en résidence décroît et vieillit.

Le phénomène de pollution lumineuse observé sur les secteurs naturels inhabités, découle quant à lui d'une offre touristique déployée autour du concept de « ski nocturne ». Un dispositif d'éveil autour du respect de la faune a été initié par le Parc pour tenter d'enrayer ce processus. Un prochain chantier sur la qualité nocturne, aura vocation à sensibiliser sur les phases de début et de fin de nuit, déterminantes pour la biodiversité nocturne.

Le développement et la pression du gibier sur les espaces agricoles et forestiers vient quant à elle ajouter une perturbation supplémentaire majeure, complexe à réguler et source de tensions importantes.

→ Une pensée visionnaire

Le site de l'Ermitage Frère Joseph, dont la chapelle érigée au 18^e siècle a longtemps servi de lieu de pèlerinage, est exploité par la famille Leduc depuis trois générations. Cette station de ski familiale du massif des Vosges, créée par les trois sœurs dans les années 60, et dont l'essor touristique a été important dans les années 80, s'inscrit dans un écrin naturel remarquable, particulièrement bien préservé.

L'impact du changement climatique sur l'activité touristique du ski, dont a très tôt pris conscience Thibaut Leduc, le conduit, dès 2017, à vouloir initier un projet de reconversion hôtelière pour sa station, pour en faire une destination de bien-être, autour de la santé et de la nature.

Cette initiative, soutenue et accompagnée par le Parc, a engendré une opposition générale des acteurs locaux, pour qui la fermeture de la station conduirait inéluctablement à l'effondrement de l'économie emblématique du territoire et à la mort du village de Ventron.

La disparition de Thibaut Leduc, en 2021, a entraîné l'abandon de son projet basé sur un nouveau modèle de développement touristique corrélé au respect du cadre de vie et des valeurs paysagères locales, ainsi que la vente du site, en liquidation judiciaire.

Malgré l'opportunité offerte pour la mise en place d'un nouveau modèle plus vertueux, les futurs investisseurs souhaitent privilégier la création d'un site d'attractivité et de loisirs, tout en conservant la station de ski alpin.



© Frédéric Schaller, Parc des Ballons des Vosges

Communauté de communes des Hautes Vosges et Parc naturel régional : deux politiques fortement complémentaires au service du projet local

▼ PARC DES BALLONS DES VOSGES / COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES HAUTES VOSGES : UN PÉRIMÈTRE POUR UNE COMPLÉMENTARITÉ D' ACTIONS

La Communauté de communes des Hautes-Vosges, dont une partie se trouve hors du Parc, comprend 22 communes et accueille aujourd'hui 38 000 habitants. Cette intercommunalité, qui est l'un des secteurs les plus fréquentés du massif vosgien, a engagé sur son territoire différentes actions en faveur de la préservation du paysage et des milieux. La démarche « Mieux accueillir pour mieux protéger » a pour objectif d'associer la fermeture définitive de routes forestière à l'organisation de l'accueil des touristes. Cette action se combine avec l'objectif intermédiaire de désengorgement de la partie la plus élevée du massif. Une démarche a aussi été menée sur la partie basse de la vallée autour de la protection et la valorisation des tourbières.

Le travail d'approche paysagère conduite par la Communauté de communes des Hautes-Vosges favorise également la révision des réglementations de boisements. Ces zones de plantations, soumises à autorisation ou encore condition d'espèces, pour la plupart mécanisables et encore inscrites au cadastre en classement agricole, font l'objet d'un travail de « cas par cas » à la parcelle, en cohérence avec les orientations du plan de paysage local, et en concertation avec les agriculteurs, les forestiers et les élus. La communauté de communes a par ailleurs travaillé à l'harmonisation de sa signalétique d'information locale ainsi qu'à la suppression des panneaux publicitaires illégaux.

Un Atelier des territoires, initié en 2017 lors de la fusion des communautés de communes, a par ailleurs favorisé l'émergence de 4 axes de travail et la mise en place d'une feuille de route, déclinée autour de 3 schémas directeurs : un PCAET, un Schéma économique et touristique, un Plan paysage de lutte et d'adaptation au changement climatique. Ce dernier, finalisé en octobre 2021, propose une démarche innovante, à laquelle ont été associés de nombreux acteurs (services de l'État, représentants d'institutions départementales et régionales, élus locaux, agriculteurs, habitants...), a permis de cibler les problématiques du territoire et d'engager la recherche de solutions d'adaptation au changement climatique.

La Communauté de communes des Hautes-Vosges, à l'origine de nombreuses animations proposées à destination de tous les acteurs, lors d'une « Semaine du Paysage » renouvelée tous les 2 ans, souhaite consacrer une part importante de son Plan Climat à la question de la

réhabilitation de l'habitat. La structure porte aussi en partenariat avec le CAUE des Vosges une démarche de qualité via la production de fiches-conseils sur la rénovation des maisons individuelles en centres-bourgs ainsi qu'un dispositif de conseil individualisé proposé à tous les porteurs de projets. L'intercommunalité accompagne enfin la réalisation de travaux de renouvellement énergétique, dans le cadre du programme « Habiter mieux ! ».

▼ UN INDISPENSABLE PARTENAIRE DU QUOTIDIEN

La Communauté de communes des Hautes-Vosges dispose d'une relation de travail privilégiée avec le Parc, qui a été favorisée par la mise en place des premiers Plans de paysage, consécutifs à la Loi de 1993. C'est par le biais de cette logique de « contamination positive » à l'ensemble des intercommunalités de son territoire qu'a été instauré le lien entre les deux structures.

Cette complémentarité d'approches, menée dans une optique d'articulation et de déclinaison des différents champs de l'aménagement du territoire, est aussi facilitée par le périmètre d'intervention du Parc. Celui-ci est en effet propice à la mise en place de démarches ambitieuses, tel que Plan de paysage de lutte contre le changement climatique, auquel une contribution technique et financière a été apportée par le Parc. Sa présence favorise le suivi d'actions stratégiques ou encore, la mise en réseau interrégionale d'expériences. Il est aussi un élément facilitateur à l'expérimentation de projets et à la déclinaison d'outils créés à l'échelle infra.

Les différents documents stratégiques territoriaux que déploie la communauté de communes sur son territoire sont aussi des dispositifs incontournables à la mise en œuvre de la charte du Parc et à la déclinaison intercommunale de sa stratégie.



Le Parc et la Communauté de communes continueront, par la suite, d'allier leurs compétences pour la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions du Plan de paysage, à travers la création d'un Atelier Permanent du Plan de paysage, ouvert à toutes les structures partenaires.

▼ DÉMARCHE DE REQUALIFICATION DE LA TRAVERSÉE NORD DU VILLAGE DE THIÉFOSSE : UNE ACTION TRANSVERSALE ET REPRÉSENTATIVE DES SYNERGIES POSSIBLES SUR LE TERRITOIRE DU PARC

Un contexte politique et partenarial optimal à la mise en œuvre du projet

Cette opération de requalification paysagère, dans laquelle ont été traitées certaines des thématiques dont le Parc se saisit dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire (cadre de vie, gestion de l'eau, biodiversité quotidienne, mobilité, démarche participative), constitue un projet exemplaire de par son caractère transversal, innovant, économe et intégré.

Une étude préalable a été initiée en 2018, à partir d'une demande de la commune pour l'aménagement d'une aire de co-voiturage en entrée nord du village. Une analyse du CAUE des Vosges pour l'insertion de cette aire, a mis en lumière un manque de cohésion piétonne entre un lotissement en entrée nord et le bourg. Cet état des lieux a aussi révélé un manque de liaisons entre les équipements de la commune. Les différents freins identifiés ont ensuite été repris pour la production d'un projet de requalification d'ensemble, de l'entrée nord et de la traversée du village. Le CAUE a aussi travaillé à l'élaboration d'esquisses approfondies : pour une démarche d'insertion paysagère corrélée à la prise de compte des qualités naturelles du site et à la proposition d'aménagements faciles d'entretien. Le projet a aussi porté sur la priorisation des surfaces drainantes, l'optimisation des eaux pluviales, sans oublier la sécurisation maximale des usagers au niveau de la liaison piétonne.

Le lancement d'un appel d'offres, pour une maîtrise d'œuvre confiée à un paysagiste concepteur et pour lequel la commune a été accompagnée du CAUE, a conduit à la sélection du bureau d'études Abies paysage, spécialisé dans la réalisation de plans de gestion durable.

Un projet exemplaire, durable et structurant pour le village

Le projet a été organisé autour de 3 séquences : avec une première partie reliant la placette de la mairie à une cour-sive d'accès à l'allée piétonne, ouvrant la vue sur la Vallée de la Moselotte. L'espace, caractérisé par un manque d'emprise, a bénéficié de plantations d'arbres-tiges et d'un accompagnement de vivaces au niveau des trottoirs. La seconde séquence, où l'espace était plus élargi a permis au paysagiste de travailler à l'intégration de cheminements et à l'introduction de plantations.

La troisième séquence, définie par la présence d'une route départementale très passante, a donné lieu à la réduction de la surface dédiée à la circulation des voitures et à la mise en retrait des piétons au niveau du cheminement



© FPNRE

parallèle à la route. L'aménagement s'est aussi accompagné d'une traversée piétonne, créée en direction du parking de co-voiturage, où ont été aménagées plusieurs tables d'agrément. La présence de noues, destinées au recueil des eaux de pluie, conçues selon un principe de va-et-vient pluvial ensuite rejeté au niveau de la zone humide, ont été définies pour constituer le fil directeur du projet. Ces noues, composées pour moitié de plantes vivaces, disposent également d'une bande enherbée pour une plus grande facilité d'entretien. La difficulté apparue lors de la réalisation des travaux a aussi incité la commune à accompagner le cheminement de potelets en bois pour contraindre les voitures à ralentir. Une démarche de sensibilisation a aussi été menée durant la phase de chantier pour inviter les conducteurs à limiter leur circulation. Les espaces piétons ont enfin été aménagés en stabilisé renforcé, pour contribuer à l'économie du projet.

➔ **Coût du projet :**

Le montant de l'action a initialement été porté à 270 000 euros HT. Toutefois, les différents avantages ajoutés sur la partie sécurité ont conduit à un montant global de 295 000 euros HT.

L'ensemble des subventions apportées par la DDTL, la Région Grand Est, le Département et l'Agence de l'Eau ont représenté un pourcentage d'aide de 77%.

Une dynamique amenée à se poursuivre dans le temps ?

Cette réalisation issue d'une volonté politique forte, également nourrie par l'action du Parc, s'accompagnera d'une action « Familles à biodiversité positive » dès 2022. Le Parc, très impliqué sur ce sujet a souhaité renouveler l'opération expérimentée en 2021 sur son territoire (4 communes), pour laquelle la commune de Thiéfosse a donc été retenue.

Anticiper la question de la préservation des ressources en répondant aux besoins des habitants

Les premiers Plans de paysage ont été expérimentés dans le territoire du Parc des Ballons des Vosges et plus généralement sur l'ensemble du Massif vosgien, consécutivement à la Loi Paysage de 1993. L'effet d'entraînement généré sur le territoire a notamment conduit à la mise en place de générations successives de démarches paysagères, dont l'ambition a progressivement été renforcée. La philosophie des Plans de paysage, aujourd'hui corrélée au suivi des enjeux climatiques, vise à questionner les modalités de mobilisation des élus, des habitants et des acteurs de l'aménagement, vis-à-vis de temporalités et d'enjeux de longue durée, particulièrement impactant pour le cadre de vie actuel.

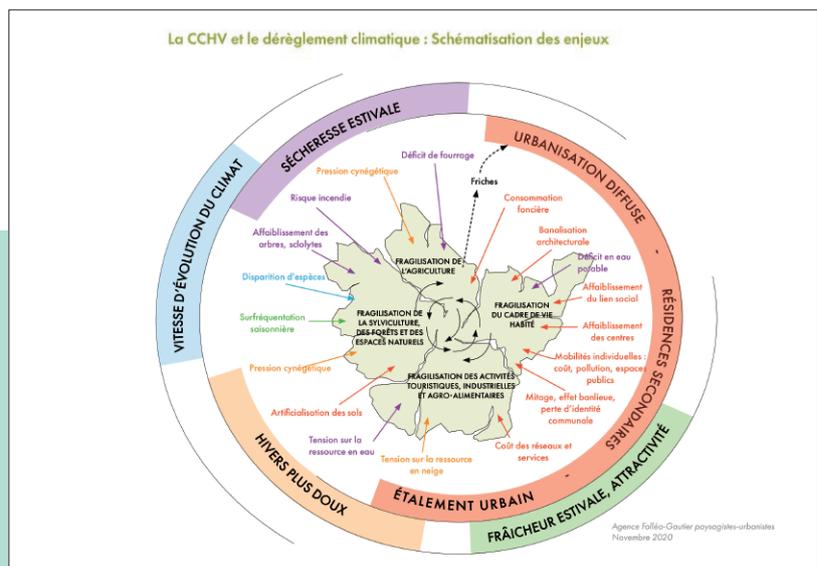
Faire des habitants des acteurs effectifs de la transition

▼ UNE APPROCHE INTRINSÈQUEMENT LIÉE AU RÉCIT DE TERRITOIRE

Le Plan de paysage porté par le territoire des Hautes-Vosges a été construit à travers différentes actions : lectures de paysage, ateliers thématiques pour la formalisation d'Objectifs de qualité paysagère avec conception de fiches-actions, entretiens individuels auprès des acteurs concernés par l'enjeu de la qualité du territoire, ainsi que par le biais d'actions culturelles et artistiques. Cette approche paysagère que l'équipe mandatée a également appréhendée comme « opportunité de changer les modes de faire », a consisté à raconter le rapport des hommes au territoire dans sa logique de sobriété énergétique,

présente jusqu'au milieu du XIX siècle. Ce travail destiné à comprendre les fondamentaux du territoire, dans ses ressources et dans ses richesses, a donné lieu à la production d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des partenaires investis : collectivités, EPCI, institutionnels, services de l'État, Chambres consulaires, acteurs économiques et associatifs. Ce diagnostic, a favorisé la création d'un récit du « climat, paysage, énergie », particulièrement révélateur d'une grande dépendance aux énergies fossiles. La réflexion a ensuite porté sur l'identification de l'opportunité et de la valeur paysagère, localement exprimée, puis sur la caractérisation des fragilités, menaces et sur leurs évolutions respectives. Les différentes transformations à l'œuvre, ont été retranscrites à travers un ensemble de blocs-diagramme.

La démarche a également résidé dans l'identification de sept valeurs de paysage avec leurs problématiques de





© Frédéric Schaller, Parc des Ballons des Vosges

transformation associées, synthétisées à l'échelle du territoire intercommunal, mais également dans les perspectives liées à l'évolution du climat. La phase de diagnostic s'est enfin achevée par la production d'un schéma de synthèse dans lequel ont été référencés l'ensemble des enjeux présents, aujourd'hui globalement perçus sur le territoire (lutte contre l'étalement urbain, fermeture paysagère et économie agricole, consommation touristique et surfréquentation localisée, dépérissement de la forêt, gestion harmonisée de la ressource en eau et des milieux naturels, dépendance aux énergies fossiles, banalisation architecturale et paysagère).

▼ UNE DÉCLINATION D'OBJECTIFS ET UNE STRUCTURATION DES ÉCHELLES

Le programme d'actions du Plan de paysage a été structuré, pour la seconde étape de la réflexion, autour de six orientations, déclinées en dix-neuf objectifs de qualité paysagère, restitués dans un travail de cartographie à l'échelle de la communauté de communes. Ces dix-neuf actions caractérisant le plan d'actions, ont été sélectionnées sur la base d'un travail collectif de priorisation parmi la centaine de propositions qui avaient été préalablement faites. Ce choix a notamment été dicté par la volonté de pouvoir ensuite adapter la démarche à la temporalité courte des mandats politiques et aux financements mobilisables. La maîtrise d'ouvrage a ensuite transposé chaque action prioritaire sous la forme de fiches-actions, faisant office de feuilles de route prévues pour être remises aux élus et acteurs locaux et ainsi pouvoir favoriser leur réalisation dans des délais courts.

Ce travail a été accompagné par la création d'un ensemble de zooms portant sur les différents sujets présents dans le programme d'actions. Les propositions relatives à chacun des thèmes identifiés n'ont pas été définies en tant que « réponses toutes prêtes apportant une solution clé en main ». Elles constituent, avant tout, différentes pistes de réflexions très à l'amont et qu'il s'agira ensuite de transposer à une échelle opérationnelle et infra communale.

Les réflexions ont, par exemple, été engagées sur la question agricole, sous la forme de fiches-actions et de cartographies SIG de préfiguration, destinées à la priorisation des terres à reconquérir. Ces fiches ont été accompagnées de traductions très à l'amont et grâce auxquelles est apparue l'importance de pouvoir appréhender les éléments

dans leur ensemble, préalablement à un travail à conduire à la parcelle.

Des actions prioritaires ont également été dégagées sur la question touristique, via l'identification de « zones de quiétude » destinées à l'apaisement et à la préservation des milieux naturels. Une réflexion conjointe au Parc, au Conservatoire des espaces naturels, à l'intercommunalité et avec les acteurs du monde agricole, est aujourd'hui menée autour du développement de modes doux et sur la renaturation des espaces.

Les nombreuses ressources inhérentes au territoire donnent, quant à elles, l'occasion d'engager un nouveau raisonnement sur les énergies renouvelables. Elles permettent aussi de revisiter les modalités d'évolution des secteurs de stations de ski dévolus « au tout voiture » : en priorisant la présence de sols renaturés, le partage des usages et le choix d'une consommation « sobre » en énergie. Ce raisonnement implique, néanmoins, d'engager une réflexion globale mais aussi, de chercher à travailler à la résolution possible d'objectifs antagonistes au sein d'un même espace. Cette opposition des attentes a notamment été rencontrée pour une collectivité, dont l'élu souhaitait voir le bitume conservé afin de maintenir le stationnement initial, tout en poursuivant l'organisation de festivités sur ce même espace. Cette problématique a conduit l'équipe à proposer un aménagement tenant compte de cette divergence et sans posture de logique « compensatoire ».

▼ LA NÉCESSITÉ D'IMPLIQUER LES ACTEURS LOCAUX POUR ANCRER LE PROJET DANS LA DURÉE

La réalisation d'approches en faveur de la préservation paysagère, d'un urbanisme rural durable sans oublier la transition énergétique, avec la participation des habitants, s'avèrent indispensables. Pour autant, ces éléments propices à la concrétisation d'une transition réussie impliquent la présence, sur le territoire, d'un Atelier permanent du projet, en y impliquant tous les interlocuteurs concernés. L'équilibre et la réussite de la démarche paysage, nécessite en effet, la structuration d'une équipe territorialement organisée pour venir en appui à l'émergence et à la résolution des contradictions, mais aussi pour apporter des propositions transversales. Cette équipe d'animation, au service de la démarche paysagère, peut favoriser le développement de la capacité de coopération économique locale, l'ensemble des propositions énoncées ne pouvant pas uniquement se résumer aux éléments de réglementation. Sans la présence de structures de portage au service du développement de projets et de cette coopération économique d'investissement, aucune réflexion ne peut donner lieu à un résultat concret.

La réalisation concomitante du PCAET et du Plan de paysage, initialement prévue, mais qui in fine n'ont pas été conçus conjointement, conduit aussi à souligner toute la nécessité d'une mise en œuvre commune, aujourd'hui attendue entre les deux programmes d'actions. Concernant ce point, il paraît essentiel de pouvoir proposer des actions réalistes

→ À NOTER

Le souhait d'aboutir à la mise en œuvre du programme d'actions du Plan de paysage, a récemment conduit la Communauté de commune des Hautes-Vosges et le Parc naturel régional des Ballons des Vosges à la création d'un « Atelier permanent du Plan de paysage ».

Cet Atelier sera structuré autour de l'ensemble des partenaires du territoire identifiés, en vue d'impulser une

réflexion collective et transversale, autour d'actions ambitieuses et souvent complexes.

La création de cette instance peut être aussi l'occasion de poursuivre la démarche culturelle initiée par le Parc en 1999. Aussi, à quand une résidence d'artistes de l'Atelier permanent du Plan de paysage ?

et faciles mettre en place, au risque d'aboutir à un manque d'adhésion des habitants. Le dialogue démocratique territorial, dans son ensemble, paraît aujourd'hui manquer de relation à l'émotionnel et à l'émerveillement. L'approche par la logique et la raison ne paraît plus suffisante pour accompagner l'acceptation des transitions à venir.

La démarche du Plan de paysage doit enfin pouvoir combiner « échelle de planification stratégique » et « échelle locale opérationnelle », en vue d'offrir un angle d'approche relatif à l'aménagement du territoire, qualitatif et favorable à l'intégration d'objectifs énergétiques chiffrés. Cette démarche de variation dans les échelles, ici privilégiée pour apporter la démonstration d'une bonne transposabilité « du global à l'infra communal », permet d'apporter des propositions concrètes, de court terme et corrélées à la réalité du territoire.



« Paysages de l'après-pétrole » un réseau d'experts mobilisé dans la transition !

Présidée par la philosophe Odile Marcel, le collectif « Paysages de l'après-pétrole » est un think tank qui réunit depuis 2015 un groupe d'experts aux compétences complémentaires : agronomes, urbanistes, architectes, paysagistes, géographes, politistes et spécialistes du développement local.

Pour accompagner les transitions nécessaires de nos territoires, une approche transversale s'avère indispensable. Identifier les évolutions nécessaires et les leviers d'action suppose partir en effet des « fondamentaux du territoire », sa géographie et son histoire. Quelles transformations ont été apportées par le temps, quelles inflexions est-il possible d'aménager pour améliorer les conditions de vie des habitants et les adapter aux nouvelles données du changement climatique ? L'approche paysagère éclaire et facilite les transitions souhaitables de nos modes de vie. Pour avancer en direction d'un développement durable économe et équitable, les démarches de paysage permettent d'économiser les ressources, d'embellir le cadre de vie et de convaincre les habitants qui s'impliquent dans les transformations dont ils bénéficient.

Ce collectif réunit les contributions de ses membres, professionnels de l'aménagement, publie des manifestes et organise colloques et expositions.

Pour en savoir plus : <http://www.paysages-apres-petrole.org/le-collectif/>

Publications :

2020, Villes et territoires de l'après-pétrole Le paysage au cœur de la transition

https://boutique.lemoniteur.fr/paysages-de-l-apres-petrole.html?utm_source=editions&utm_medium=email&utm_campaign=&utm_content=&utm_term=&CDORIGINE=&M_BT=35531782011

2021, Paysages de l'après-pétrole, 7 expériences européennes

https://boutique.lemoniteur.fr/paysages-de-l-apres-petrole.html?utm_source=editions&utm_medium=email&utm_campaign=&utm_content=&utm_term=&CDORIGINE=&M_BT=35531782011



Étape paysage, outil d'expérimentation pratique pour rendre lisible la transition énergétique

L'outil Étape Paysage permet d'imaginer **ensemble la mise en espace des ambitions énergétiques que la démarche du Plan de paysage aura définies**. Ce dispositif part du territoire, dont une carte expose les particularités paysagères. Où sont ses ressources énergétiques, où en installer de nouvelles ? Conçu par le Collectif Paysages de l'après-pétrole, cet outil permet à chacun de se projeter. Il facilite le dialogue entre les acteurs locaux par la mise en récit collectif des paysages créés autrefois par les pratiques humaines, et de ceux à prévoir maintenant par des actions de maîtrise de l'énergie et de production d'énergies renouvelables. Ce dispositif favorise la compréhension et l'adhésion des acteurs à la stratégie énergétique envisagée, ainsi qu'aux efforts à consentir pour rendre cette transition concrète.

Le jeu réunit des groupes de 8 à 15 personnes et se mène sur 3h, une demi-journée voire une journée. Il se déroule en 5 étapes.

On commence par identifier les unités paysagères et les ressources du territoire concerné. La localisation des unités de paysage se réalise sur la carte, permettant aux joueurs de déterminer et de caractériser collectivement les ressources climatiques, géologiques, hydrographiques, géographiques, agricoles-forestières et humaines présentes dans chaque de unités de paysage. L'étape centrale du jeu consiste à positionner sur la carte les objectifs du PCAET et ceux de la stratégie de maîtrise de l'énergie définis en chiffres (gigawatts/heure). Les ressources paysagères et naturelles identifiées sur la carte vont permettre d'adapter ces chiffres en fonction de chaque secteur, selon les territoires et l'énergie renouvelable considérée. L'ensemble des participants réalise ensuite le travail d'arbitrage qui découle de la localisation des objectifs attendus. La dernière étape du jeu consiste, pour finir, à imaginer et à représenter les nouveaux paysages engendrés par ces changements souhaités.

➔ Focus : Le jeu sur le terrain

Dans le cadre du Plan de paysage de la Communauté de communes des Hautes-Vosges, plusieurs groupes de personnes ressource ont été constitués. Conseillers municipaux, élus communautaires, partenaires, techniciens, membres du Conseil de Développement et écoles se sont réunis pour travailler à la production d'un récit collectif. L'outil a été animé par différents membres du collectif « Paysages de l'après-pétrole », paysagiste et urbaniste en charge du plan de paysage, ainsi que par les agents du Parc et de la communauté de communes. Les participants ont pu ainsi engager un travail prospectif et de projection à partir des réalités du territoire. Cette démarche est intéressante à mener dans une équipe de Parc pour identifier les convergences et conscientiser les actions à mener auprès de tous les acteurs du territoire, en particulier les acteurs économiques. Pour que la démarche soit fructueuse, la réflexion et les échanges doivent être encadrés par des animateurs expérimentés. Par ailleurs, l'outil s'est appliqué à un périmètre d'action restreint à l'intercommunalité. Les déterminants des transitions énergétiques et sociétales se définissent aussi au-delà de l'échelle locale.



Une volonté citoyenne et politique locale qui permet d'inverser la tendance !

Différentes expérimentations, aujourd'hui reconnues, ont été engagées sur le territoire du Parc des Ballons des Vosges. Celles-ci ont toutes pour point commun d'avoir été engagées à l'initiative de communes ambitieuses, volontaires et souhaitant œuvrer pour leur cadre de vie. Au-delà, ces démarches illustrent le processus de diversification et d'autonomie à long terme dans lesquelles celles-ci s'inscrivent.

Une stratégie communale d'aménagement durable novatrice et en cohérence avec les enjeux du territoire

▼ UNE RÉFLEXION IMPULSÉE PAR UNE GOUVERNANCE LOCALE VOLONTAIRE

La Grande Fosse est un village de moyenne montagne situé à l'extrême Nord du territoire du Parc des Ballons des Vosges, disposant de plusieurs hameaux et d'un ensemble de constructions isolées, dispersées sur le territoire. Cette commune porte d'entrée du Parc, est confrontée dès les années 1950 à un long processus de fermeture paysagère et de déprise agricole, ayant conduit à l'abandon du village. Le constat relatif au phénomène d'enrésinement, touchant les 5/6 de la superficie de la commune à la fin des années 90, conduit les élus à la mise en place d'une opération de reconquête du village, basée sur l'ambition « du vivre ensemble ».

▼ LE PAYSAGE, COMME ÉLÉMENT SOCLE DE LA DÉMARCHE DE PROJET

La démarche de La Grande Fosse repose avant tout sur une politique de développement durable cohérente, transversale, qui trouve ses fondements dans la réalisation d'un premier Plan de paysage, mené par le Parc. Cette démarche initiée en 1995 et qui s'est accompagnée d'une animation portée par la communauté de communes (pour sa mise



© Frédéric Schaller, Parc des Ballons des Vosges

en œuvre), a notamment permis d'identifier un ensemble de secteurs stratégiques à restaurer visuellement. Celle-ci est suivie de la mise en place d'un PLU patrimonial orienté autour de la préservation des prés de fauche et des ceintures de verger ou encore, du développement urbain durable, basé sur une densification du bâti. Ces deux premières actions communales démonstratives, menées en concertation citoyenne continue, ont été portées selon un principe d'exemplarité et dans l'idée de pouvoir véhiculer un message concret aux habitants.

Dès 2001, la commune instaure une réglementation des boisements pour un équilibre dans l'usage des sols et procède à la création d'un verger conservatoire, consécutivement à la



© Frédéric Schaller, Parc des Ballons des Vosges

tempête de 1999. Une Association Foncière Pastorale voit également le jour en 2004. Ce regroupement de propriétaires, monté pour apporter un soutien aux agriculteurs en recherche de terres mécanisables ainsi qu'aux exploitants sur prairies naturelles, est également chargé d'assurer le portage de travaux de rénovation pastorale et de réouverture paysagère. Ces différentes actions ont été basées sur un ensemble d'objectifs convergents, en faveur d'une priorisation de l'économie locale, de la mise en valeur du cadre de vie et du respect environnemental du territoire. Tous ces objectifs ont été intégrés comme vecteurs de lien social dans les logiques de projet.

▼ L'ÉNERGIE COMME LEVIER D'INNOVATION ET D'AUTONOMIE

La commune de La Grande Fosse, s'est ensuite investie dans la mise en place progressive d'une politique de l'énergie en y associant ses habitants. Cette volonté s'est notamment traduite par la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque au niveau du toit de l'église. Une réflexion pour l'implantation de 10 éoliennes, portée par six communes associées dans une Société d'économie Mixte, a suscité l'adhésion totale des habitants. Celles-ci font aujourd'hui la fierté et la notoriété du village.

Ces opérations, synonymes d'exemplarité et d'innovation, contribuent également de façon importante à l'équilibre financier de la commune, dont 20% des recettes proviennent des revenus liés aux énergies renouvelables. Ce budget a permis à la commune de diversifier ses ressources, à l'heure où la forêt n'est plus le principal vecteur de rentrées financières. Une partie de la production photovoltaïque a, par exemple, permis la rénovation d'une partie de la façade de l'église, à partir de chantiers communaux

pour lesquels trente habitants se sont portés volontaires. La collectivité est ainsi en mesure de pouvoir réinvestir les revenus en provenance de la forêt dans une démarche de diversification forestière favorable à la biodiversité.

▼ UNE POLITIQUE DURABLE, GÉNÉRATRICE D'ATTRACTIVITÉ ET DE COHÉSION SOCIALE À PÉRENNISER

La Grande Fosse, dont la politique de développement durable et énergétique a permis de renouveler son attractivité, a aussi souhaité œuvrer en faveur de la préservation foncière. Aucun projet de construction nouvelle n'a été accordé en dehors de l'enveloppe bâtie, à l'exception des sept parcelles définies dans le PLU, mais qui n'étaient pas réunies en lotissement. Cette question de l'urbanisme, qui a beaucoup mobilisé les habitants lors du travail de PLU patrimonial, a réellement contribué à la mise en place d'une démarche urbanistique innovante. Celle-ci s'est notamment traduite par un rachat sur dix ans, par la commune, de l'ensemble des parcelles destinées au projet de création du verger conservatoire, dont la vente ne pouvait donner lieu à aucun bénéfice financier supplémentaire.

→ **La commune de La Grande Fosse accueille aujourd'hui 140 habitants contre 71 habitants en 1994. 90% des nouveaux arrivants disposent d'un profil néorural.**

La commune a aujourd'hui pour souhait de perpétuer la dynamique de village initiée il y a vingt-cinq ans, tout en faisant office de territoire de démonstration pour les autres communes. Pour autant, elle reste consciente du rôle joué par l'ensemble de ses partenaires, parmi lesquels le Parc des Ballons des Vosges, qui fait office de partenaire privilégié du quotidien. Dernière initiative en date, une requalification participative des espaces publics du village avec le soutien du CAUE des Vosges.



© Frédéric Schaller, Parc des Ballons des Vosges

→ Accompagner la transition par la reconquête paysagère et par la prise en compte du cadre de vie



© Frédéric Schaller, Parc des Ballons des Vosges.

La démarche innovante et volontariste du village de la Grande Fosse se décline dans :

- * l'élaboration de deux Plans de paysage (1995, 2011)
- * un PLU patrimonial et participatif
- * la constitution d'une Association Foncière Pastorale comme outil de soutien aux agriculteurs, regroupant 245 parcelles sur 71 ha, et porteur des travaux de reconquête des paysages
- * l'élaboration d'une réglementation des boisements
- * la réouverture des paysages (plus de 40 ha)
- * le déploiement d'une politique permanente de maîtrise de l'urbanisation et de la qualité architecturale
- * la mise en place d'Opérations programmées d'amélioration de l'habitat
- * la proposition de conseils aux particuliers
- * l'organisation d'une commission pré-permis à destination des porteurs de projets
- * la valorisation du patrimoine bâti et des abords
- * l'installation d'un verger conservatoire départemental de montagne
- * l'entretien des espaces en gestion écologique différenciée des espaces publics
- * la réhabilitation des cours d'eau et des zones humides
- * la restauration et valorisation des ceintures de vergers
- * la prise en compte de la biodiversité
- * la diversification de la forêt communale
- * la mise en valeur des perspectives
- * le développement des énergies renouvelables :
 - > centrale photovoltaïque, 3 éoliennes, cadastre solaire.

Pour en savoir plus :

<https://www.youtube.com/watch?v=BSRWorW4Cp4>

Une collectivité s'empare de son destin à travers une démarche d'autonomisation énergétique

→ Régie municipale d'électricité de La Bresse en quelques chiffres

- 11 salariés polyvalents en 2021

Exploitation hydroélectrique en cours

- 6 centrales sur le territoire

- 6 centrales hors territoire

Exploitation électrique

- 138 km de lignes électriques basse tension exploitées (dont + 50 % en souterrain)

- 85 km de lignes électriques haute tension exploitées (dont 75 % en souterrain)

- 2 bornes IRVE exploitées sur le secteur de La Bresse

Gestion de d'éclairage public

- 1300 points lumineux, La Bresse

▼ UN ENSEMBLE DE MISSIONS DÉCLINÉES À DEUX NIVEAUX

La Régie Municipale d'Électricité de La Bresse, qui a été créée en 1934 et dont la direction est conduite par un conseil d'administration majoritairement composé de membres issus du Conseil Municipal, possède trois missions principales : la production, la distribution et la fourniture d'électricité. Le statut d'Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC), dont elle dispose aujourd'hui, lui a également permis d'élargir son champ d'intervention à deux activités secondaires, autour du développement de bornes de rechargement IRVE et de l'exploitation du réseau d'éclairage publique. La finalisation d'un projet de développement est aussi en cours, pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques de trente-six kilos en revente totale, sur La Bresse.

→ À NOTER

Les débuts effectifs de la régie remontent à 1905, avec la création d'une centrale de production d'électricité au niveau du lac des Corbeaux. Cette première mise en service a été suivie par la création d'un ensemble de centrales avec une puissance allant de 140 kW pour la plus petite, jusqu'à 1600 kW pour la plus importante.



Activités principales

La Régie Municipale d'Électricité exploite sur son périmètre d'action, six centrales hydroélectriques. L'exploitation propre au territoire de La Bresse représente aujourd'hui 3500 kW de puissance installée, avec une production annuelle moyenne de 7,5 GW/h. Cette production 100 % locale et 100 % verte, participe à 20 % en moyenne, des besoins annuels en électricité de la commune de La Bresse (particuliers, professionnels, industries).

Depuis le 1er janvier 2021, l'établissement exploite également six centrales réparties sur l'ensemble du département. La reprise d'exploitation de nouvelles centrales implantées dans le Doubs est également prévue au 1er janvier 2022. La Régie municipale, gestionnaire du réseau de distribution de la commune de La Bresse, assure également la fourniture d'électricité en tarif réglementé de vente (TRV) ou en offre de marché. Celle-ci assure l'approvisionnement de la totalité des clients installés sur la commune.

Activités secondaires

Ce déploiement de compétences annexes a été initié dans l'idée de pouvoir répondre aux évolutions de la demande. La RME dispose d'une certification pour les bornes de rechargement électriques et bénéficie de contrats de maintenance lui permettant de procéder à la pose ponctuelle

La production est réalisée à partir de deux types d'ouvrage :

- * le lac : Les Corbeaux (1905), Blanchemer (1959), La Lande (1983)
- * le fil d'eau : Vertbruche (1925), Le Daval (1976)
- * La Cote 750 (2000) combine quant à elle les deux moyens d'exploitation

de ces bornes chez les particuliers. L'établissement, qui a également élargi son activité sur l'éclairage public, assure la gestion d'exploitation et le dépannage pour l'ensemble de la commune de La Bresse. La RME ambitionne également de pouvoir procéder au développement d'éclairage LEDs sur 100% de son réseau, contre 50 % aujourd'hui. Celle-ci n'a toutefois pas souhaité s'engager dans le déploiement de solutions d'éclairage intelligents et de pilotage à distance, ce besoin n'apparaissant pas sur la collectivité de La Bresse.

→ Quels partenaires quotidiens pour la Régie Municipale de La Bresse

- DREAL (concessions),
- DDT 88 (hors concession),
- Commune de La Bresse,
- Service des eaux,
- Acteurs du secteur économique
- Fédération Départementale de Pêche
- Office Français de la Biodiversité

▼ SAVOIR S'ADAPTER AUX BESOINS ACTUELS ET AUX ENJEUX FUTURS

Au-delà des différents domaines de production et de distribution, sur lesquels celle-ci intervient au quotidien, la Régie Municipale de La Bresse a su faire évoluer son activité pour pouvoir répondre à de nouveaux besoins. Elle dispose notamment d'un rôle important pour le déploiement des différentes activités touristiques que propose le territoire (activités de baignade en période estivale, alimentation des stations de ski pour la production de neige). Certaines infrastructures, initialement destinées à la production d'hydroélectricité, mobilisent également



tant du point de vue énergétique qu'environnemental. La RME devra, par ailleurs, s'attacher à appréhender la question de la fonte des neiges, génératrices de crues à l'aval. La maîtrise de la consommation, sur laquelle encore peu d'actions sont menées, est un sujet qu'il s'agira de traiter prochainement et vis-à-vis duquel la structure municipale d'électricité pourra se positionner : du fait de sa visibilité globale sur les volumes d'eau consommés, de par son rôle en matière de maîtrise de la consommation, sans oublier le développement des ENR vers lesquels celle-ci souhaite se tourner.

Cette politique de développement récemment initiée par la Régie Municipale d'Électricité peut lui permettre de devenir un acteur incontournable sur des domaines d'actions et des périmètres de plus en plus élargis. Cette évolution s'avère être également plus que jamais déterminante, à l'heure où de plus en plus de gestionnaires apparaissent sur le marché de l'énergie.

Quand la valorisation du patrimoine dessine le paysage de demain

La réhabilitation du patrimoine bâti, comme clé d'entrée au développement du territoire, représente le fondement des actions ayant été engagées sur les sites de Wesserling (Haut-Rhin) et de l'ancienne filature de Ronchamp (Haute-Saône).

Pour autant, comment conjuguer rénovation et respect des lieux initiaux ? Qualité et économie ? Urbanisme durable opérationnel et attractivité touristique ?

Au Parc de Wesserling, dans la montagne haut-rhinoise, une démarche de réhabilitation de friches industrielles rurales, vectrice de développement économique et d'attractivité territoriale

▼ UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR UNE GRANDE HISTOIRE INDUSTRIELLE LOURDE

L'histoire des montagnes européennes est marquée par le développement, dès 1750, d'industries puissantes, implantées dans des "cités-usines", installées en proximité des cours d'eau et dans les secteurs bénéficiant de ressources naturelles importantes. Le Massif vosgien constitue un territoire majeur pour le développement de ces usines, qui en ont façonné le paysage, de manière à la fois significative et singulière.

Ces « complexes » industriels déclinent à partir de la seconde moitié du 20^e siècle et s'écroulent à partir des années 2000. Les structures à l'arrêt font alors l'objet d'une politique massive de destruction et de démantèlement « systématique » ayant conduit à l'éradication d'un pan entier de ce patrimoine industriel rural, de très grande qualité. Cette politique de démolition-dépollution est particulièrement coûteuse et, le plus souvent, n'aboutit qu'à des zones d'activités vides, avec un bilan carbone désastreux.

▼ DIALECTIQUE TERRITORIALE

Le projet de réhabilitation du Parc de Wesserling entre en corrélation avec la faillite d'une série d'industries présentes sur le secteur de la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin, où un premier Plan de paysage est mené en 1994. Un groupe d'acteurs locaux, militant en faveur du projet local, a alors souhaité proposer un autre modèle de pensée pour Wesserling. Cette ancienne résidence de chasse, utilisée en 1762 comme manufacture d'impression, développée au dix-neuvième siècle, se compose d'un ensemble de bâtiments et d'espaces extérieurs répartis sur 41 hectares. Celui-ci a notamment pour intérêt d'avoir pu bénéficier du maintien de la structure générale du site, dont une partie a été classée aux Monuments Historiques en 1998. En 2000, s'engage alors un important projet de reconversion et de réhabilitation, destiné à transformer le site de l'ancienne manufacture en nouvelle cité moderne.

▼ VERS LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU PARADIGME : ENTRE PATRIMOINE, FRUGALITÉ ET ATTRACTIVITÉ

Une première action culturelle et touristique est tout d'abord créée sur la partie du parc et des jardins, autour d'un chantier d'insertion, que gère aujourd'hui l'Association

➔ À NOTER

Démolir et dépolluer une friche industrielle en milieu rural coûte très cher, parfois plus cher que de rénover. C'est de 500 000 à 1 000 000 € par hectare.



« Les Jardins de Wesserling ». La réalisation d'un potager, dans lequel est proposé un ensemble d'animations, permet d'attirer un nombre important de visiteurs. Plus tard est lancé le festival des jardins métissés qui attire en été plus de 60 000 visiteurs. Le site accueille progressivement plusieurs boutiques, restaurants, cafés travaillant dans une logique de réinsertion et ayant contribué à la création de 80 emplois.

Un projet d'habitat frugal est ensuite porté par un ensemble de petits promoteurs, attiré par la défiscalisation "monument historique", dans les villas qui entourent le château et dans la barrette, usine du 18^e siècle. Près de cent logements privés sont créés sur trois ans.

Le troisième temps de réhabilitation du site réside, quant à lui, dans la mise en œuvre par la communauté de communes d'un important projet d'hôtel d'entreprises, créés dans les anciennes usines et loué à bas prix, proposant un lieu à la fois beau et accueillant, « condition de base » de l'attractivité. Ce choix a notamment été favorisé par une analyse menée entre les coûts nécessaires à la rénovation et le prix de location des espaces qu'il était alors possible de proposer en milieu rural, au regard du marché national. Le budget de douze millions d'euros a permis la rénovation très frugale de près de 40 000 m² de bâtiment pour une centaine de locaux locatifs. Le prix de location mensuel est de 2€ /m²/mois, avec un taux de remplissage de 80 %. La frugalité du projet, réparti en quatorze tranches et grâce auquel 65% de subventions ont été obtenues, a ainsi permis de respecter le budget initialement défini.



© Parc des Ballons des Vosges

→ Structuration budgétaire du projet d'entreprises lowcost

- Budget de rénovation : 12 millions €
- Taux de subvention récolté : 65%
- Prix de location : 2€/m²/mois pendant 2 ans
- Possibilités d'emprunts estimées à l'amont du projet : 120 /2€/m²/mois

La souplesse relative à cette démarche a par ailleurs conduit à une adaptation du prix des loyers, de 3€ à 9€ (selon l'activité d'occupation et la superficie des locaux) pour les acteurs dont l'engagement de travaux était nécessaire.

« Plus on respecte le patrimoine, plus c'est beau, moins c'est cher ».
François Tacquart

Le principe de frugalité, qui trouve par ailleurs ses fondements dans le respect du patrimoine bâti, a également reposé sur la réutilisation et le maintien sur place des matériaux d'origine. Les planchers en pente, les sols en asphalte, les plafonds en amiante-ciment et avec une isolation uniquement proposée pour une partie des bâtiments a ainsi été privilégiée. Cette stratégie de bonne gestion a aussi conduit au choix du maintien d'une partie de la pollution technique présente sur le site (pollution au mercure/cuivre-plomb, crassier des bassins de décantation), sous surveillance qui, à elle seule, a permis de générer une économie avoisinant 13 millions d'euros. Les 40 000 m² de bâtiments réhabilités permettent aujourd'hui d'accueillir un pavillon de créateurs, un magasin de produits locaux, des ateliers d'artistes, des artisans, un ensemble de PME, des bureaux d'études, ainsi que différentes pépinières d'entreprises. Un supermarché respectant la structure urbaine du territoire est également venu s'implanter dans le périmètre de l'usine.

▼ **SAVOIR ÊTRE CRÉATIF
POUR DÉPASSER LES BLOCAGES**

Un projet d'écomusée, proposé pour augmenter le flux de visiteurs, de 80 000 à 150 000 personnes par an, est par ailleurs à l'étude. Ce chiffre de touristes s'avère indispensable à atteindre pour l'équilibre du modèle et la professionnalisation du mode de gestion, suite au départ en retraite prochain de certains des bénévoles. Ce programme éco-muséal, dont 90 % du budget a aujourd'hui été réuni par subvention et mécénat, est engagé pour poursuivre la politique de valorisation du patrimoine local. Il contribuera aussi au développement touristique du site, géré par l'Association de Gestion et d'Animation du Parc de Wesserling. Le site de Wesserling doit également accueillir un projet de reconversion de la zone du Grand Tissage, avec la réhabilitation d'un bâtiment industriel en hôtel 3 ou 4 étoiles. Les trois hectares encore non exploités sur ce secteur, serviront aussi à la création d'une « friche romantique » de déambulation artistique, d'un espace muséographique et d'une salle culturelle.

▼ **UN ENSEMBLE DE DÉFIS VENANT
QUESTIONNER LA DÉMARCHÉ
INITIALE DE PROJET**

La réhabilitation du site de Wesserling, au bilan très positif grâce à l'implication forte de la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin et dont l'occupation suscite aujourd'hui une demande importante, n'a cependant jamais pu être reproduite. La sphère technique semble avoir alors rendu impossible la transposabilité de cette démarche à l'échelle nationale.

L'attractivité des territoires ruraux repose avant tout sur la fabrication d'une culture générale du patrimoine, visant à « produire du fonctionnel dans du vieux, du frugal et du minimaliste, avec un prix de revient trois fois moins cher ».

La réussite de Wesserling se résume à trois préceptes : peu cher, beau et accueillant ! Pour autant, une professionnalisation éventuelle du site remise à une sphère technique « particulièrement précautionneuse » pourrait laisser craindre, à termes, la disparition de la frugalité du projet et ainsi annihiler sa philosophie d'origine.

→ **La psychologie
du patrimoine
en question ?**

par Marc Verdier

La fin de la période textile, il y a trente à quarante ans, a généré des situations difficiles dans les vallées vosgiennes, alors confrontées à un chômage de masse. Les usines et plus particulièrement leurs cheminées, que les habitants souhaitaient voir démolir, étaient l'expression d'une puissance manufacturière qui avait conduit à l'appauvrissement de la vallée et à l'abandon de ses paysages. La question du patrimoine industriel local, pour lequel un travail considérable reste encore à mener et plus que jamais à valoriser, trouve un écho tout autre dans le contexte actuel. Au-delà, cette organisation paysagère industrielle, parfois déplorée et que racontent les cadres de vie, renvoie avant tout à l'histoire des vallées industrielles, autrefois extrêmement puissantes. C'est la raison pour laquelle une « prise de hauteur » par rapport à une certaine valeur rurale idéalisée paraît nécessaire.



© Parc des Ballons des Vosges



© Frédéric Schaller, Parc des Ballons des Vosges

→ L'action d'un Parc naturel régional qui permet de rendre au patrimoine son caractère exceptionnel

L'ancienne filature de Ronchamp est située à l'extrême Sud du territoire du Parc des Ballons des Vosges, au pied de la Chapelle Notre Dame du Haut édifée par Le Corbusier. Son site est réparti sur une superficie totale de dix hectares, il a été dédié à l'activité de tissage du coton entre la première moitié du 19e siècle et celle du 20e siècle. La démarche d'acquisition du domaine par la Communauté de communes de Rahin et Chérimont, au début des années 2010, a conduit à une réflexion pour la création d'un éco-parc, voué à ancrer ce secteur dans le projet de territoire.



© Parc des Ballons des Vosges

La réhabilitation du site repose sur la valorisation du patrimoine industriel, tout en proposant un ensemble de nouveaux services. Cette action accompagnée par le Parc (projet pilote), s'intègre dans un projet intercommunal d'ensemble, pensé pour favoriser l'installation d'une offre diversifiée propice à la redynamisation du secteur, en perte d'activités. Le programme de reconversion du site a inclus différents aménagements concernant le développement d'activités sportives et de manifestations culturelles. Des cellules artisanales de locations ont aussi été proposées pour accueillir un ensemble d'activités économiques. Le cheminement linéaire à proximité de l'ancien canal d'alimentation de la filature a, lui aussi, bénéficié d'une proposition d'aménagement en voie verte, pour relier le centre-ville de Ronchamp à l'entrée de Champagny.

L'architecture historique, dont les éléments ont été maintenus et restaurés selon un principe de frugalité, a fait l'objet d'une démarche de réappropriation au regard des besoins identifiés. Une réflexion a également été engagée autour d'une gestion intégrée des espaces et de l'installation d'un réseau de chaleur, alimenté par du bois-plaquette en provenance des forêts du territoire.

Enfin, différents projets pour la création d'une association de valorisation des produits du territoire, d'un atelier de transformation, d'un point de vente collectif ou encore, d'une cuisine centrale pour l'approvisionnement de 600 repas périscolaires ont été proposés. Une réflexion portant sur la création d'une microbrasserie et sur une démarche d'approvisionnement en produits locaux a, d'autre part, été menée en parallèle.



© Parc des Ballons des Vosges

Et les experts de la restauration du patrimoine dans tout ça, quelle pierre apporté à l'édifice ?

« L'École de Chaillot » est une référence en la matière !

Elle s'adresse à des architectes déjà engagés dans la vie active qui souhaitent se spécialiser dans la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager. Ceux qui en sortent diplômés chaque année (une quarantaine d'architectes dits « du patrimoine ») mettent leurs compétences au service des privés, comme des collectivités, à la fois sur du conseil, de la maîtrise d'œuvre et parfois de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Nous formons ces professionnels pour qu'ils comprennent que la société contemporaine les attend partout où l'œil d'un spécialiste du patrimoine peut apporter quelque chose et ces domaines sont par définition extrêmement variés. Il faut donc qu'ils sachent concevoir leur intervention avec beaucoup d'ouverture d'esprit et toujours dans une attitude souple adaptée aux besoins locaux. C'est le « demandeur » qui formule ses attentes et l'architecte doit apporter une réponse la plus adaptée et la plus précise possible. L'écoute du « client » constitue en ce sens la porte d'entrée incontournable de l'intervention d'un architecte du patrimoine digne de ce nom !

L'École de Chaillot constitue le département « Formation » de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine. Elle a pour fonction de former tous les acteurs de la restauration des monuments anciens : Architectes en chefs des monuments historiques, Architectes des Bâtiments de France, et de façon générique : tous « Architectes du patrimoine ». L'établissement délivre un diplôme de spécialisation (DSA) dont le programme est en cours de modernisation pour être axé sur davantage de pratique, la prise en compte du facteur économique à tous les stades de conception du projet et un souci constant d'intégrer des notions fondamentales inhérentes au patrimoine de tous les temps : l'économie circulaire, le respect de l'écosystème local dans le choix des matériaux mais aussi dans un dialogue soigneusement construit avec les populations locales. En ce sens, le « patrimoine » est extraordinairement contemporain !

La formation est dispensée sous la forme d'un ensemble de cours magistraux, de travaux dirigés, de visites de sites et d'un atelier sur site qui s'inscrit sur les deux années que dure le cursus. Les élèves sont tous des professionnels engagés dans la vie active : libéraux ou salariés d'agences d'architecture et consacrent deux jours tous les quinze jours à cet apprentissage.

Les Parcs, peuvent, à ce titre, constituer des secteurs particulièrement intéressants, pour la réalisation d'études fines sur les monuments anciens à caractère remarquable et leurs abords, pour les acteurs en formation. Ceux-ci pourront, de leur côté, constituer un apport réel pour les Parcs : dans la production d'un diagnostic sur les voies possibles de conservation de leurs édifices et de leurs abords, ainsi que dans l'élaboration d'une feuille de route précise des actions de restauration et de mise en valeur à engager.

Les enseignements concernent 5 domaines principaux :

- La conservation et la restauration des structures anciennes ;
- Les ensembles urbains patrimoniaux ;
- L'histoire de l'architecture et des arts qui s'y rapportent, des origines à nos jours ;
- Les théories et doctrines de la restauration et de l'intervention sur le bâti ancien ;
- L'économie et la gestion de projet.

En prolongement du DSA, nous développons une activité de formation continue tout au long de la vie professionnelle de l'architecte du patrimoine (AP), visant à faire en sorte que ces derniers soient toujours à la pointe des techniques d'intervention et du choix d'un parti d'intervention.

Parallèlement, l'École assure également la formation post-concours des Architectes et Urbanistes de l'État (ABF en particulier) en partenariat avec l'École des Ponts-et-Chaussées et propose un cycle de conférences intitulé : « Conférences d'actualités » adossées au cours de théorie et doctrines, destiné aux professionnels.

Par ailleurs, nous nous appuyons sur notre vivier d'intervenants (une petite centaine) pour mener des expertises et des coopérations aux quatre coins du monde.

▼ **UNE FORMATION DIPLÔMANTE DE SPÉCIALISATION
POUR ARCHITECTES EN RESTAURATION
D'ÉDIFICES ANCIENS, POUR QUOI FAIRE ?**

→ **Le DSA en chiffres**

- La formation s'adresse exclusivement à des professionnels en exercice ;
- Une répartition des cours sur deux ans - 2 jours tous les 15 jours ;
- Environ 150 candidat(e)s / an ;
- 1 promotion annuelle de 47 élèves retenus sur concours en 2021 ;
- 120 élèves des deux années en cours (dont auditeurs et diplômés étrangers)

▼ **UNE FORMATION EN TROIS AXES :
OBSERVER, ANALYSER, PROPOSER**

Trois principes de base définissent la formation dispensée dans le cadre du diplôme (DSA) :

- une connaissance fine de l'édifice et de l'ensemble de son « écosystème », par l'observation, le constat et la description ;
- la valeur méthodologique du diagnostic et des analyses argumentées ;
- la pertinence de propositions discutées avec le maître d'ouvrages et les utilisateurs.

Un travail de dialogue avec les habitants est systématiquement conduit. Il permet, entre autres, de mieux cerner ce qui forme la valeur patrimoniale de l'édifice et du lieu. Les notions de « génie du lieu » ou de recherche de ce qui forme l'unicité, l'identité, de tel ou tel site sont méthodiquement explorées.

Le DSA est conçu pour permettre aux acteurs en formation de réaliser un travail de lecture archéologique du bâti existant et des pathologies présentes, d'en définir la conservation, les hypothèses d'évolution, la restauration et de pouvoir proposer des projets traitant des différentes échelles d'intervention de la ville au territoire. L'approche menée par l'École de Chaillot inclut d'autre part une réflexion en matière de fluides (eau, gaz, électricité, chauffage, etc...) dans des lieux qui à priori ne s'y prêtent pas du tout !

Il s'agit bien, à la fois d'intégrer l'aspect scientifique de la recherche du confort d'exploitation d'un édifice ancien, en assurant sa stabilité mais aussi son confort de vie pour ceux qui l'habiteront ou l'exploiteront, tout en « magnifiant » le caractère immatériel de l'édifice : dire ce qu'il signifie pour l'histoire, mais aussi pour les habitants qui le vivent au quotidien.

Le futur architecte du patrimoine est ainsi mis devant sa responsabilité d'expert, avec un positionnement précis demandé à l'élève à chaque développement de son projet de conservation, de restauration et de réutilisation de l'édifice et de ses abords, toujours adapté au contexte local.

L'École focalise également son attention sur le programme de maintenance. L'élève devra aussi appréhender les questions de faisabilité (plusieurs hypothèses sont parfois développées), de coût par phases de travaux, facilitant la recherche réaliste de subventions ou de partenariats, le matériel utilisé, sa pérennité et le carnet d'entretien de l'édifice restauré.

On le voit bien, la pertinence de l'intervention d'un architecte du patrimoine dans le contexte d'un Parc Naturel Régional ne prend tout son sens que dans une collaboration étroite avec tous les acteurs du Parc et en parfaite harmonie avec celui-ci.

→ **Acteurs de la restauration des monuments
ancien / Parcs naturels régionaux,
des complémentarités et des possibilités offertes**

Le Parc de l'Aubrac a sollicité les compétences de l'Architecte des Bâtiments de France avec lequel il collabore, dans le cadre de l'élaboration d'un cadastre solaire. Les différents échanges ont conduit à la production d'une note indiquant la nécessité d'une attention particulière à porter et d'une démarche de projet inter-partenaire à mener pour l'ensemble du bâti villageois, antérieur à 1945. Selon le Parc, l'intégration d'énergie solaire sur les bâtiments anciens reste tout à fait possible à condition d'être bien conçue.

Innover avec les habitants à travers l'architecture et les paysages du quotidien

▼ UN PROCESSUS D'IMMERSION COLLECTIVE POUR PENSER LA RURALITÉ DE DEMAIN

Le Programme « Pour de Nouvelles Ruralités », a été initié en 2020 dans le cadre de la convention interParcs, qui regroupe les six territoires de la Région Grand Est. Cette initiative soutenue par la Région et la DRAC, inscrite dans une démarche de dynamisation des milieux ruraux, avait pour vocation de contribuer à ouvrir le regard des acteurs locaux sur leurs territoires. Cette démarche exploratoire, collective à travers l'architecture et les paysages du quotidien, a été conçue pour interroger et irriguer les problématiques liées au cadre de vie. Celle-ci visait aussi l'instauration d'un débat sur la production architecturale, les usages et les modes de vie ainsi que sur les liens entre l'habitat et l'environnement local.

Ce programme, dont les thématiques ont été définies dans un Livre blanc, a été orienté selon trois axes d'action, dont l'une concernait le développement d'opérations pilotes, pour permettre aux communes de bénéficier d'une stratégie développée dans le futur. L'expérimentation avait notamment pour objectifs d'explorer les problématiques locales, à partir d'un travail de co-construction avec les habitants en bénéficiant de l'expertise de professionnelles en immersion, de faire émerger de nouveaux programmes en mesure de répondre aux besoins identifiés, redynamiser les tissus existants et valoriser les ressources locales ou encore, interroger les paysages à l'aune des enjeux de la transition écologique.

Le cahier des charges, dont l'appel d'offre a été lancé en 2021, a été adapté au profil de chaque collectivité, selon les sites d'intervention retenus. Ceux-ci ont été sélectionnés dans l'idée d'appréhender des thématiques à la fois transversales et spécifiques à chacun des territoires d'accueil mais aussi, dans l'optique qu'ils puissent enrichir le raisonnement des différents Parcs. Six résidences ont eu lieu en 2021 et les sept autres seront engagées en 2022. Chaque immersion a été menée selon la méthodologie proposée par l'équipe retenue. L'ensemble des Parcs est aujourd'hui

dans la phase de récolte des restitutions, préalablement au travail de valorisation engagé. La maîtrise d'ouvrage s'attache tout particulièrement à la mise en commun des rendus réalisés et à leur compilation en une « Résidence des résidences », pour pouvoir transposer ces réflexions à l'échelle régionale. Les Parcs du Grand Est projettent également de poursuivre l'enrichissement de l'ouvrage, au fur et à mesure des différentes résidences.

▼ UNE PREMIÈRE DÉMARCHE DE RÉSIDENCE POUR AMORCER LA DYNAMIQUE

La première démarche d'immersion, menée en 2019 sur la commune de Sarre-Union (Parc des Vosges du Nord), portait sur une problématique de vacance, relative à trois bâtiments de nature différente. Cette immersion à laquelle ont été associés les acteurs locaux s'est traduit par la conception collective d'un diagnostic et d'un projet : à partir de balades sensibles, ainsi que par le biais de tables-rondes et d'expositions, visite des édifices dont les abords ont été intégrés à la réflexion. Cette immersion dont la restitution s'est traduite par la réalisation de trois programmes conçus collectivement et d'esquisses, accompagnées d'une estimation budgétaire, pour la recherche d'investissements, s'est poursuivie par le lancement d'une opération réelle de logements, à destination de jeunes apprentis, qui avait été identifiée lors de la résidence.

▼ UNE ACTION COLLECTIVE DE TERRAIN BASÉE SUR LE RECYCLAGE

Le site de Wildenstein est, quant lui, l'un des sites ayant été retenus par le Parc des Ballons des Vosges, pour l'accueil de l'édition 2021 du programme Pour de Nouvelles Ruralités. Cette friche industrielle, dont l'activité liée au tissage a cessé il y a environ vingt ans, a été proposée pour pouvoir bénéficier d'un scénario de reconversion, propice au sauvetage de l'ancienne usine, dont les bâtiments sont particulièrement fragilisés. Un collectif de trois bureaux d'études spécialisés sur la question du recyclage, dont le souhait était d'orienter la démarche d'immersion sur le concept de reconversion et de ressourcerie, a été recruté



pour cette résidence. Ce choix faisait notamment écho à la politique menée par la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin, pour laquelle, la conservation du site est un enjeu majeur.

Trois temps ont composé la résidence. Le premier a été basé sur la rencontre des habitants et des acteurs socioéconomiques de la vallée. Ces échanges ont permis à l'équipe d'engager un travail d'identification des potentialités pour la reprise économique future de l'usine, accompagné d'une restitution en comité de pilotage. Deux ateliers ouverts ont ensuite été proposés aux villageois. Une initiative de porte à porte, réalisée en parallèle durant deux mois, a également favorisé la participation des acteurs qui n'avaient pas participé aux ateliers, dans une démarche de recueil de parole citoyenne. L'ensemble des dix-huit scénarios issus des temps collectifs en ateliers a été repris par l'équipe en résidence, pour aboutir à l'élaboration de six scénarios réalistes, conçus à partir d'un ensemble de critères et par la combinaison des solutions compatibles entre elles.

La restitution donnera prochainement lieu à la production d'un livrable incluant les six scénarios quantifiés et échelonnés dans le temps, pour permettre la poursuite de la démarche initiée par le Parc.

Cette résidence, dont la restitution marque la fin d'une étape, amenée à se poursuivre et dont le Parc devra impulser la dynamique, a permis la mise en évidence plusieurs enseignements : le caractère évitable de la démolition du

site, le potentiel présent sur l'ensemble des bâtiments, sans oublier la possibilité d'engager la réhabilitation de manière progressive.

▼ QUELLES SUITES À DONNER ?

Les six Parcs du Grand Est associés dans le programme Pour de Nouvelles Ruralités envisagent, d'intégrer une démarche européenne de résidence à grande échelle, de type European ou encore, d'adhérer à un programme Exposition internationale d'architecture (Internationale Bauausstellung (IBA)).

→ Les IBA, quésako ?

Les IBA constituent des laboratoires d'expérimentation installés sur un territoire pour environ dix ans. Leurs démarches conduisent à une réflexion menée sur cinq années, suivie d'une réalisation des projets sur cinq autres années. Un nombre important de quartiers présents en Allemagne (Stuttgart, Hambourg) sont issus de l'histoire de l'architecture contemporaine des IBA.

Une première expérience d'IBA multi-transfrontalière, qui associera l'Allemagne, la France, la Belgique et le Luxembourg est actuellement en cours de lancement sur le secteur de Sarrebruck.



© Parc des Vosges du Nord

Les Parcs de Grand Est, pour qui des échanges conjoints avec les territoires voisins représentent un enjeu réel, par rapport à la question rurale, s'inscrivent depuis plusieurs années dans une démarche de collaboration avec leurs homologues wallons, luxembourgeois et allemands. Un partenariat est notamment en cours avec ces derniers, sur la création d'une réserve de biosphère.

Quelles priorités dans les Parcs pour demain ?

Petit tour d'horizon des thématiques portées et des sujets à traiter

Parmi les différents sujets prioritaires à traiter dans l'avenir, deux sujets majeurs apparaissent : celui de la maîtrise de l'espace, ainsi que celui de l'adaptation au changement climatique.

Un thème conjoint aux deux réseaux apparaît également sur la question des financements, que ceux-ci envisagent d'appréhender, pour l'année 2022.

Réseau Aménagement du Territoire

Retour sur les actions 2021

La Fédération a souhaité organiser, pour l'année 2021 une série de webinaires en lien à l'urbanisme, à la Loi Climat, au ZAN, à l'affichage publicitaire, à la biodiversité, aux Ateliers hors les murs, à l'habitat léger ou encore aux résidences d'architectes. L'ensemble de ces visioconférences dont les synthèses sont consultables le site de la Fédération des Parcs [ici](#).

Un travail de concertation a, par ailleurs, été initié avec la Fédération des SCoTs, en vue d'aboutir à un positionnement commun sur la thématique du ZAN. Différents clips de la Série Inventer Demain ont aussi été produits conjointement avec le réseau Énergie-climat, autour de différents thèmes allant des tiers-Lieux, aux démarches d'immersion étudiantes, en passant par les matériaux naturels et biosourcés.

- Inventer Demain #21 Matériaux naturels : le bois de cèdre du Parc du Luberon [ici](#)
- Inventer Demain #22 Matériaux naturels : la paille de riz du Parc de Camargue [ici](#)
- Inventer Demain #23 Matériaux naturels : la terre du Luberon [ici](#)
- Inventer Demain #24 Matériaux naturels et centres de formation [ici](#)
- Inventer Demain #25 Plombières-les-bains Petite Ville de demain [ici](#)
- Inventer Demain #26 Les Tiers-lieux du Médoc [ici](#)



Actions fédérales 2022

Le principe de webinaires 2021 sera renouvelé pour l'année 2022, avec 10 dates proposées :

- Jeudi 27 janvier : Observatoires Photographiques du Paysage
- Jeudi 24 février : Parcs naturels régionaux et Plans de paysage
- Jeudi 31 mars : ateliers hors les murs
- Jeudi 28 avril : Zéro artificialisation nette / Maîtrise de l'espace et pratique des Parcs
- Jeudi 19 mai : Agriculture et paysage
- Jeudi 30 juin : Paysage et planification
- Jeudi 21 juillet : Aménagement du territoire et développement économique
- Jeudi 29 septembre : Affichage publicitaire
- Jeudi 27 octobre : Habitat participatif
- Jeudi 24 novembre : Petites Villes de Demain : stimuler les liens entre l'enseignement supérieur et le territoire.

Concernant sa démarche d'Ateliers hors les murs, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France souhaite initier prochainement une formule pour favoriser la rencontre entre territoires-écoles, ainsi qu'entre les écoles entre-elles. Quatre numéros trimestriels du Lien Paysage, ainsi qu'un séminaire annuel, commun aux réseaux Aménagement du Territoires / Énergie Climat Architecture-Adaptation, figurent parmi les actions qui verront le jour en 2022. Un territoire de Parc est aujourd'hui recherché pour l'accueil de ce temps prévu. Les Parcs peuvent à tout moment être forces de proposition, en indiquant leurs demandes et attentes sur l'espace collaboratif de la Fédération. Ils sont aussi invités à apporter leurs contributions dans le cadre du Lien paysage, en soumettant des articles relatifs aux expériences que ceux-ci mènent dans leurs territoires.

L'autre sujet que la Fédération envisage d'appréhender, concerne les différentes sources de financement et de crédits mobilisables pour l'aménagement du territoire. Un Webinaire complémentaire pourra notamment être mis en place sur ce sujet, à la demande des Parcs. Il est également question de poursuivre la réflexion initiée en 2021, autour de la problématique de la maîtrise de l'espace et de la plus-value économique du paysage. Un réseau des Parcs de montagne, dont la création est



proche, donnera lieu à un ensemble de discussions entre les directeurs de Parc et les commissaires de massif. Des rencontres, auxquelles seront conviés les différents acteurs concernés, seront aussi proposées : pour traiter des différentes modalités de reconversion des stations de ski dans les Parcs, la mise en place d'actions territoriales « de relais » ou encore, dans l'optique qu'une nouvelle approche en matière de maîtrise de l'espace puisse être inventée. La Fédération, pour qui la création de ce groupe paraît cohérente au regard du dispositif Loi Montagne, souhaite également renforcer la présence du réseau par rapport au Plan Avenir montagne, en portant la parole des territoires, selon un principe d'équilibre.

→ Un ensemble de partenaires fortement mobilisés dans l'action menée par les réseaux Aménagement du territoire et Énergie-Climat-Adaptation

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, ministère de l'Agriculture, Ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, Banque des Territoires, EDF, Direction des Patrimoines du Ministère de la Culture, CDC, CGET, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, RTE, GRT Gaz, Enedis, MNHM, ANPCEN, Cerema, Département de la Prévention des risques à la direction des risques, OFB, CREBBA, Ademe (Direction de l'adaptation et de la Trajectoire carbone).



Réseau Énergie-Climat-Adaptation

Retour sur les actions 2021

La Fédération a produit en 2021 une contre-enquête, basée sur une série d'entretiens menée auprès d'élus, de techniciens et d'experts très investis le sujet des écoquartiers. La contribution sera prochainement transmise au Ministère en charge de cette question, en vue d'apporter un autre regard dans le cadre du changement de stratégie amorcée en faveur d'un portage privé. Quatre films en montage, s'inscrivant dans la lignée de la série Inventer Demain (carbone, matériaux biosourcés, question alimentaire) accompagneront cette étude. Ces différents supports doivent notamment faciliter l'introduction de ces sujets, pour les démarches d'écoquartiers.

Les réflexions engagées sur la qualité du ciel et de l'environnement nocturnes ont, quant à elle, favorisées en 2021, la signature d'une convention entre le Département de la Prévention des Risques du Ministère de la Transition Écologique et la Fédération. Différents webinaires communs ont été proposés pour les Parcs par Région, avec Romain Sordello et le CEREMA Méditerranéen sur les questions techniques. Un séminaire organisé en juin dernier, à l'échelle des quatre Parcs franciliens, a aussi permis de réunir une grande diversité d'intervenants, avec plus de cent cinquante participants.

La rénovation du bâti ancien et le recours aux matériaux biosourcés donne lieu à une convention ministère de la Culture / Fédération des Parcs, depuis plusieurs années. Une approche thématique annuelle par filière, en place depuis deux ans, a conduit à l'organisation d'un webinaire sur l'amorce économique et la dimension recherche (2020), puis à une visioconférence sur le bois (2021). La Fédération s'est aussi investie dans la création d'un groupe autour de la laine de mouton, ayant révélé la nécessité de voir cette question déployée à l'ensemble des filières textiles et de ne pas la restreindre au domaine de l'isolation. Une réflexion sur l'identification des ressources en interParcs pour la construction d'un modèle économique a été initiée, mais reste pour l'heure en attente.

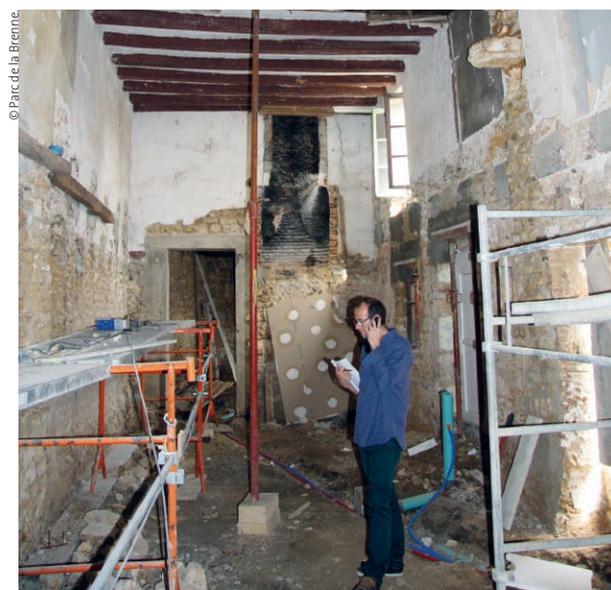
La question du carbone est l'un des autres sujets appréhendés en 2021 par le réseau Climat-Énergie, avec la réalisation d'un bilan carbone et d'une estimation de la consommation énergétique des Parcs, par rapport à la moyenne nationale. La Fédération a également travaillé à la déclinaison de trois typologies de Parcs (urbanisés, littoraux, ruraux) et à la répartition du carbone pour chacune des catégories identifiées. Deux webinaires ont aussi été consacrés à la thématique du carbone et aux outils de valorisation mobilisables (SILVACT, Agrégateur carbone de La Rochelle mis en place avec le soutien de l'Ademe).

Sur le sujet des énergies renouvelables a été privilégiée, en 2021, la mise à jour de la note d'orientation sur l'éolien, préalablement aux notes méthanisation et solaire (y incluant la question du solaire flottant et de l'agrivoltaïsme), qui sortiront à l'issue du Bureau prévu en janvier 2022. La note méthanisation, dont deux enjeux ont été débattus dans les commissions Agriculture et Biodiversité (digestats, substitution à la production énergétique de méthaniseurs par les exploitations agricoles), sera restituée selon trois entrées : énergétique, agriculture et paysage. Cette note intégrera également des enjeux autour de la mobilisation de productions énergétiques, de la notion d'ancrage territorial, de la préservation des prairies et des ressources en eau, ou encore de l'articulation avec le mixe énergétique local.

Photographie des actions 2022

Le sujet de la pollution nocturne, que les Parcs orientent de plus en plus en direction de la biodiversité, sera poursuivi en 2022. Le Département de la Prévention des Risques les invite à faire remonter leurs expériences de terrain, sur les défauts récurrents d'application du décret 2018 observés dans leurs territoires. Une action conjointe au Ministère sera également engagée en direction de la FNCCR pour inciter les Syndicats d'Énergie à mieux prendre en compte la biodiversité dans leur approche en matière d'éclairage public. Il est aussi question de soumettre au Ministère de la Transition Écologique, une proposition d'inventaire de la situation dans les Parcs (niveau d'engagement, travail mené, éléments à mutualiser) à accompagner d'une production cartographique.

Sur le sujet du carbone, la Fédération s'associera également avec la Fédération des Espaces Naturels pour travailler à la création d'un label bas carbone prairies, tourbières et mangroves. La démarche fédérale repose, en outre, sur la prise en compte des outils d'animation Carbone testés auprès des habitants, dans les Parcs du Vercors et du Pilat. Une démarche de rapprochement avec l'association à l'origine de ces dispositifs innovants est aujourd'hui envisagée. Il est de même question de produire un zoom





spécifique pour la constitution d'un label bas carbone forêts anciennes, en partenariat avec le ministère de la Culture.

En 2022, la Fédération s'attachera à proposer un temps sur le roseau, ainsi que plusieurs visioconférences sur le thème de l'adaptation. Un webinaire portera sur le sujet « Charte et Adaptation » et un second concernera la problématique de l'eau.

Le sujet transversal de l'adaptation, inscrit dans la lignée des démarches énergie-climat-adaptation, développées les années précédentes, permettra également d'apporter un éclairage au réseau, sur les aspects budgétaires. Une étude a notamment été réalisée, à partir d'une enquête menée auprès des Parcs, pour cerner les voies possibles de pérennisation et de financements des postes Énergie dans leurs territoires.

→ Quelles perspectives pour les missions « énergies » dans les Parcs ?

Les Parcs disposent d'un champ d'actions transversales et bien spécifiques par rapport aux structures spécialisées en énergie, pour la plupart orientées sur des données brutes et avec des niveaux d'objectifs à atteindre rapidement. Les Parcs bénéficient d'un atout important sur le sujet de l'énergie, du fait de leurs missions menées en cohérence avec les enjeux présents dans leurs périmètres et avec des réflexions menées autour de sujets très précis. La caractérisation des missions énergie-climat, autour d'un secteur bien défini ou d'enjeux particuliers, est d'ailleurs l'une des voies pour attirer de nouveaux financeurs.

Le sujet de l'adaptation, que de nombreux Parcs en révision intègrent aujourd'hui dans leur charte, constitue également un levier d'action à introduire, notamment autour des stratégies carbonées ou par le croisement des enjeux énergie avec les sujets biodiversité, paysage et d'économie. L'orientation vers l'adaptation des missions énergie-adaptation, présentes dans les Parcs, pourrait aussi constituer un point d'entrée cohérent avec l'évolution de l'ADEME dans ses missions. La question de CEP, les missions associées ou encore la mobilité peuvent aussi concourir au financement de postes de chargés de mission. Leurs profils en matière d'innovation offrent également la possibilité aux Parcs de pouvoir, à l'avenir, se positionner comme laboratoires autour de la question des transitions, à l'échelle interParcs ou régionale. La Fédération pourra alors relayer cette information auprès des grands acteurs.

L'énergie reste aujourd'hui pleinement légitime dans les Parcs, du fait de toutes les stratégies d'adaptation à déployer dans leurs territoires. Les Parcs doivent en outre pouvoir revendiquer leur singularité et leurs savoir-faire plus larges, au regard de missions énergie « plus généralistes ». Ils peuvent enfin proposer de mobiliser leurs compétences auprès de partenaires tels que l'ADEME ou la FNCCR.

Pour en savoir plus :

Le compte-rendu du webinaire consacré à ce sujet est directement téléchargeable depuis le site de la Fédération des Parcs.

Directeur de la publication :

Éric Brua, Directeur

Coordination :

Philippe Moutet, Chargé de mission Energie Climat Adaptation Architecture
pmoutet@parcs-naturels-regionaux.fr

Nicolas Sanaa, Chargé de mission Aménagement du territoire
nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr

Comité de relecture :

Nicolas Sanaa, Philippe Moutet, Fabien Hugo, Frédéric schaller, Frédéric Monin-Guénot,
Gaëlle Pierron, Odile Marcel, François Tacquart, Benoît Melon

Ecriture / réalisation graphique :

Anne Badrignans, Ingénieur paysagiste
badrignans.anne@gmail.com

N° publication : 978-2-491315-11-5

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78
info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS REGIONAUX,
www.parc-naturels-regionaux.fr

Rejoignez - nous
sur les réseaux sociaux |  fb.com/federationPNR |  @FederationPNR

